



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.525

(02/2001)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Annuaire

**Technologies de l'information – Interconnexion
des systèmes ouverts – L'annuaire: duplication**

Recommandation UIT-T X.525

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS DE DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés des couches	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.369
Réseaux à protocole Internet	X.370–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

**Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts –
L'annuaire: duplication**

Résumé

La présente Recommandation | Norme internationale spécifie un service de duplication miroir que les agents de système d'annuaire (DSA, *directory system agent*) peuvent utiliser pour copier les informations d'annuaire. Ce service permet de dupliquer, tout en les mettant à jour automatiquement, des informations d'annuaire entre agents DSA pour améliorer le service fourni aux utilisateurs de l'annuaire.

Source

La Recommandation X.525 de l'UIT-T, élaborée par la Commission d'études 7 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvée le 2 février 2001. Un texte identique est publié comme Norme Internationale ISO/CEI 9594-9.

Note

Les réalisateurs et utilisateurs sont priés de noter qu'il existe un processus de résolution des erreurs et que des corrections peuvent être apportées à la présente Recommandation | Norme internationale sous la forme de corrigenda techniques. Des corrections identiques peuvent aussi être apportées à la présente Recommandation sous la forme d'un Guide d'implémentation. Une liste des corrigenda techniques qui ont été approuvés pour la présente Norme internationale figure sur le site web de l'ISO. Pour obtenir les corrigenda techniques qui ont été publiés, veuillez vous adresser à l'organisme de normalisation de votre pays. Les corrigenda techniques et le Guide d'implémentation pour la présente Recommandation figurent sur le site web de l'UIT-T.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

		<i>Page</i>
Introduction.....		iv
1	Objet.....	1
2	Références normatives.....	1
	2.1 Recommandations Normes internationales identiques.....	1
3	Définitions.....	2
	3.1 Définitions de base relatives à l'annuaire.....	2
	3.2 Définitions relatives au modèle d'annuaire.....	2
	3.3 Définitions concernant les opérations réparties.....	2
	3.4 Définitions concernant la duplication.....	2
4	Abréviations.....	4
5	Conventions.....	4
6	Duplication dans l'annuaire.....	4
	6.1 Cache.....	5
	6.2 Duplication miroir.....	5
	6.3 Modèle fonctionnel de duplication miroir.....	5
7	Duplication miroir d'informations d'annuaire.....	7
	7.1 Accord de duplication miroir.....	7
	7.2 Informations miroirs.....	8
	7.3 Opérations de duplication miroir.....	12
	7.4 Etablissement et suppression de lien de duplication miroir par un agent DSA.....	13
8	Lien opérationnel de duplication miroir.....	13
	8.1 Caractéristiques du type de lien opérationnel pour duplication miroir.....	14
	8.2 Procédures de gestion des associations opérationnelles par les agents DSA.....	14
	8.3 Lien opérationnel.....	16
9	Accord de duplication miroir.....	16
	9.1 Spécification de l'accord de duplication miroir.....	17
	9.2 Unité de duplication.....	17
	9.3 Mode de mise à jour.....	22
10	Service de duplication miroir d'informations d'annuaire.....	23
	10.1 Service lancé par le fournisseur d'informations miroirs.....	24
	10.2 Service lancé par le consommateur d'informations miroirs.....	24
11	Opérations de duplication miroir.....	25
	11.1 Opération de coordination de mises à jour de duplication miroir.....	25
	11.2 Opération de demande de mise à jour de duplication miroir.....	26
	11.3 Opération de mise à jour de duplication miroir.....	28
12	Erreurs de duplication miroir.....	32
	12.1 Problèmes spécifiés dans une erreur de duplication miroir.....	33
	12.2 Dernière mise à jour.....	33
	12.3 Fenêtre de mise à jour.....	33
	12.4 Résultats communs.....	33
	Annexe A – Déclarations ASN.1 relatives au service abstrait de duplication miroir d'informations de l'annuaire.....	34
	Annexe B – Amendements et corrigenda.....	39

Introduction

La présente Recommandation | Norme internationale a été élaborée, ainsi que d'autres Recommandations | Normes internationales, pour faciliter l'interconnexion des systèmes de traitement de l'information et permettre ainsi d'assurer des services d'annuaire. L'ensemble de tous ces systèmes, avec les informations d'annuaire qu'ils contiennent, peut être considéré comme un tout intégré, appelé *annuaire*. Les informations de l'annuaire, appelées collectivement base d'informations d'annuaire (DIB), sont généralement utilisées pour faciliter la communication entre, avec ou à propos d'objets tels que des entités d'applications, des personnes, des terminaux et des listes de distribution.

L'annuaire joue un rôle important dans l'interconnexion des systèmes ouverts dont le but est de permettre, moyennant un minimum d'accords techniques en dehors des normes d'interconnexion proprement dites, l'interconnexion des systèmes de traitement de l'information:

- provenant de divers fabricants;
- gérés différemment;
- de niveaux de complexité différents;
- de générations différentes.

La présente Recommandation | Norme internationale définit les capacités de duplication offertes par les agents DSA pour améliorer le niveau de service fourni aux utilisateurs de l'annuaire.

Cette quatrième édition révisé techniquement et améliore, mais ne remplace pas, la troisième édition de la présente Recommandation | Norme internationale. Les implémentations peuvent encore revendiquer la conformité à la troisième édition mais celle-ci finira par ne plus être prise en compte (c'est-à-dire que les erreurs signalées ne seront plus corrigées). Il est recommandé que les implémentations se conforment dès que possible à la présente quatrième édition.

Cette quatrième édition spécifie les versions 1 et 2 des protocoles de l'annuaire.

Les première et deuxième éditions ne spécifiaient que la version 1. La plupart des services et protocoles spécifiés dans la présente édition sont conçus pour fonctionner selon la version 1. Certains services et protocoles améliorés, par exemple les erreurs signées, ne fonctionneront cependant pas avant que toutes les entités d'annuaire mises en jeu dans l'exploitation aient négocié la version 2. Quelle que soit la version négociée, on a traité les différences entre les services et entre les protocoles, définis dans les quatre éditions, à l'exception de ceux qui sont spécifiquement définis dans la version 2, en utilisant les règles d'extensibilité définies dans l'édition actuelle de la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5.

L'Annexe A, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, présente le module ASN.1 pour le service abstrait de duplication miroir de l'annuaire.

L'Annexe B, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, donne la liste des amendements et des erreurs qui ont été signalées et dont on a tenu compte dans cette édition de la présente Recommandation | Norme internationale.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: duplication

1 Objet

La présente Recommandation | Norme internationale spécifie un service de duplication que les agents DSA peuvent utiliser pour dupliquer des informations d'annuaire. Ce service permet la duplication de ces informations d'annuaire entre des agents DSA afin d'améliorer le service fourni aux utilisateurs de l'annuaire. L'information miroir est mise à jour au moyen du protocole spécifié, ce qui améliore le service fourni.

2 Références normatives

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes sont sujettes à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour une liste des Recommandations UIT-T en vigueur.

2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.200 (1994) | ISO/CEI 7498-1:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Modèle de référence de base: le modèle de référence de base.*
- Recommandation UIT-T X.500 (2001) | ISO/CEI 9594-1:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: aperçu général des concepts, modèles et services.*
- Recommandation UIT-T X.501 (2001) | ISO/CEI 9594-2:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: les modèles.*
- Recommandation UIT-T X.509 (2000) | ISO/CEI 9594-8:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: cadre général des certificats de clé publique et d'attribut.*
- Recommandation UIT-T X.511 (2001) | ISO/CEI 9594-3:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: définition du service abstrait.*
- Recommandation UIT-T X.518 (2001) | ISO/CEI 9594-4:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: procédures pour le fonctionnement réparti.*
- Recommandation UIT-T X.519 (2001) | ISO/CEI 9594-5:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: spécification des protocoles.*
- Recommandation UIT-T X.520 (2001) | ISO/CEI 9594-6:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: types d'attributs sélectionnés.*
- Recommandation UIT-T X.521 (2001) | ISO/CEI 9594-7:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: classes d'objets sélectionnées.*
- Recommandation UIT-T X.530 (2001) | ISO/CEI 9594-10:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: utilisation de la gestion-systèmes pour l'administration de l'Annuaire.*
- Recommandation UIT-T X.680 (1997) | ISO/CEI 8824-1:1998, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification de la notation de base.*

- Recommandation UIT-T X.681 (1997) | ISO/CEI 8824-2:1998, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification des objets informationnels.*
- Recommandation UIT-T X.682 (1997) | ISO/CEI 8824-3:1998, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification des contraintes.*
- Recommandation UIT-T X.683 (1997) | ISO/CEI 8824-4:1998, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Paramétrage des spécifications de la notation de syntaxe abstraite numéro un.*
- Recommandation UIT-T X.830 (1995) | ISO/CEI 11586-1:1996, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Sécurité générique des couches supérieures: Aperçu général, modèles et notation.*
- Recommandation UIT-T X.833 (1995) | ISO/CEI 11586-4:1996, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Sécurité générique des couches supérieures: Spécification de la syntaxe de protection du transfert.*
- Recommandation UIT-T X.880 (1994) | ISO/CEI 13712-1:1995, *Technologies de l'information – Opérations distantes: Concepts, modèle et notation.*
- Recommandation UIT-T X.881 (1994) | ISO/CEI 13712-2:1995, *Technologies de l'information – Opérations distantes: Réalisations OSI – Définition du service de l'élément de service d'opérations distantes.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 Définitions de base relatives à l'annuaire

Le terme suivant est défini dans la Rec. UIT-T X.500 | ISO/CEI 9594-1:

- (*l'*)annuaire.

3.2 Définitions relatives au modèle d'annuaire

Les termes suivants sont définis dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2:

- a) nom distinctif;
- b) arbre d'information d'annuaire;
- c) entrée spécifique d'agent DSA;
- d) modèle d'informations d'agent DSA;
- e) arbre d'informations d'agent DSA;
- f) agent de système d'annuaire.

3.3 Définitions concernant les opérations réparties

Les termes suivants sont définis dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4:

- a) point d'accès;
- b) informations de connaissance;
- c) résolution de nom;
- d) contexte de dénomination;
- e) référence subordonnée non spécifique;
- f) référence subordonnée.

3.4 Définitions concernant la duplication

Les termes suivants sont définis dans la présente Recommandation | Norme internationale:

3.4.1 préfixe de zone: séquence des noms RDN et des informations de gestion associées, communes à toutes les entrées d'une zone dupliquée.

- 3.4.2 exhaustivité des attributs:** indique si tous les attributs d'utilisateur sont ou ne sont pas inclus dans une copie d'entrée.
- 3.4.3 copie cache:** copie d'une entrée (ou d'une partie d'entrée) dont la cohérence avec l'entrée correspondante est préservée par des moyens ne relevant pas de la présente Spécification d'annuaire.
- 3.4.4 cache:** processus de création de copie cache. Ce processus ne relève pas de la présente Spécification d'annuaire.
- 3.4.5 référence consommateur:** point d'accès du consommateur d'informations miroirs.
- 3.4.6 copie d'entrée:** informations miroirs dupliquées à partir d'une entrée.
- 3.4.7 connaissance étendue:** références subordonnées et subordonnées non spécifiques qui seraient incluses comme connaissance subordonnée si la zone dupliquée était étendue jusqu'à la limite inférieure du contexte de dénomination.
- 3.4.8 agent DSA maître:** l'agent DSA qui a autorité administrative pour un contexte de dénomination. Tous les ajouts, suppressions et modifications des entrées de ce contexte de dénomination sont effectués par cet agent DSA maître. Celui-ci peut conclure des accords de duplication miroir avec d'autres agents DSA portant sur la fourniture de copies d'un sous-ensemble d'un contexte de dénomination (voir unité de duplication).
- 3.4.9 duplication miroir primaire:** duplication miroir dont le fournisseur est l'agent DSA maître.
- 3.4.10 zone dupliquée:** sous-arbre de l'arbre DIT pour les besoins de la duplication miroir.
- 3.4.11 duplication:** processus par lequel des agents DSA autres que l'agent DSA maître peuvent détenir des copies d'entrées et d'informations opérationnelles.
- 3.4.12 entrée de la base de duplication:** nom distinctif du nœud racine d'une zone dupliquée.
- 3.4.13 duplication miroir secondaire:** duplication dont le fournisseur n'est pas l'agent DSA maître.
- 3.4.14 consommateur d'informations miroirs:** un agent DSA qui reçoit des informations miroirs.
- 3.4.15 lien opérationnel de duplication miroir:** la relation entre deux agents DSA, dont l'un agit comme fournisseur d'informations miroirs, l'autre comme consommateur.
- 3.4.16 service de duplication miroir:** service fourni pour assurer la duplication miroir entre deux agents DSA qui ont conclu un ou plusieurs accords de duplication.
- 3.4.17 fournisseur d'informations miroirs:** un agent DSA qui fournit des informations miroirs. Il peut être ou non l'agent DSA maître.
- 3.4.18 entrée spécifique d'agent DSA miroir (entrée SDSE):** unité d'informations miroirs associée à un nom spécifique; représente l'information provenant d'une entrée DSE dupliquée.
- 3.4.19 informations miroirs:** ensemble complet d'informations associé à une unité de duplication. Du point de vue du protocole de duplication miroir, les informations miroirs sont conceptuellement détenues par le fournisseur et le consommateur d'informations miroirs; ces informations comprennent une structure arborescente des entrées DSE miroirs.
- 3.4.20 duplication miroir:** duplication entre deux agents DSA par laquelle l'information miroir est copiée et tenue à jour au moyen du protocole de duplication d'informations d'annuaire.
- 3.4.21 accord de duplication miroir:** clauses spécifiques à un accord particulier nécessaire pour que se produise une duplication miroir entre deux agents DSA.
- 3.4.22 exhaustivité de subordonnée:** indique si oui ou non la connaissance de la subordonnée est complète pour une copie d'entrée.
- 3.4.23 référence fournisseur:** point d'accès du fournisseur d'informations miroirs.
- 3.4.24 unité de duplication:** spécification des informations dont il convient de faire une duplication miroir, comprenant facultativement des informations de connaissance subordonnées.

4 Abréviations

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les abréviations suivantes sont utilisées:

ACI	Informations de commande d'accès (<i>access control information</i>)
DIB	Base d'informations d'annuaire (<i>directory information base</i>)
DISP	Protocole de duplication miroir d'informations de l'annuaire (<i>directory information shadowing protocol</i>)
DIT	Arbre d'information d'annuaire (<i>directory information tree</i>)
DSA	Agent de système d'annuaire (<i>directory system agent</i>)
DSE	Entrée spécifique d'agent DSA (<i>DSA-specific entry</i>)
DUA	Agent d'utilisateur d'annuaire (<i>directory user agent</i>)
RDN	Nom distinctif relatif (<i>relative distinguished name</i>)
SDSE	Entrée spécifique d'agent DSA miroir (<i>shadowed DSA specific entry</i>)

5 Conventions

A quelques exceptions mineures près, la présente Spécification d'annuaire a été élaborée conformément aux règles de "présentation des textes communs UIT-T | ISO/CEI", qui figurent dans le Guide relatif à la coopération entre l'UIT-T et l'ISO/CEI JTC 1, octobre 1996.

Le terme "Spécification d'annuaire" (comme dans "la présente Spécification d'annuaire") s'entend selon l'acception de la présente Recommandation | Norme internationale. Le terme "Spécifications d'annuaire" s'entend selon l'acception de toutes les Recommandations de la série X.500 et de toutes les parties de l'ISO/CEI 9594.

La présente Spécification d'annuaire utilise le terme "systèmes de l'édition 1988" pour désigner les systèmes conformes à la première édition des Spécifications d'annuaire, c'est-à-dire à l'édition 1988 des Recommandations CCITT de la série X.500 et de l'ISO/CEI 9594:1990. La présente Spécification d'annuaire utilise le terme "systèmes de l'édition 1993" pour désigner les systèmes conformes à la deuxième édition (1993) des Spécifications d'annuaire, c'est-à-dire à l'édition 1993 des Recommandations UIT-T de la série X.500 et de l'ISO/CEI 9594:1995. La présente Spécification d'annuaire utilise le terme "systèmes de l'édition 1997" pour désigner les systèmes conformes à la troisième édition des Spécifications d'annuaire, c'est-à-dire à l'édition 1997 des Recommandations UIT-T de la série X.500 et de l'ISO/CEI 9594:1998. La présente Spécification d'annuaire utilise le terme "systèmes de la quatrième édition" pour désigner les systèmes conformes à la présente quatrième édition des Spécifications d'annuaire, c'est-à-dire aux éditions 2001 des Recommandations UIT-T X.500, X.501, X.511, X.518, X.519, X.520, X.521, X.525 et X.530, et à l'édition 2000 de la Recommandation UIT-T X.509, et aux parties 1 à 10 de l'ISO/CEI 9594:2001.

Cette Spécification d'annuaire présente la notation ASN.1 en caractères gras de la police Times Roman, 9 points. Lorsque des types et des valeurs ASN.1 sont cités dans le texte normal, ils en sont différenciés par leur présentation en caractères gras Times Roman, 9 points.

Si les éléments d'une liste sont numérotés (et non précédés d'un tiret "-" ou d'une lettre), on considérera que ces éléments sont des étapes d'une marche à suivre.

La présente Spécification d'annuaire définit des opérations d'annuaire au moyen de la notation des opérations distantes définie dans la Rec. UIT-T X.880 | ISO/CEI 13712-1.

6 Duplication dans l'annuaire

L'annuaire peut contenir des informations dupliquées. Le mécanisme de duplication défini dans la présente Spécification d'Annuaire est la duplication miroir. Les informations de l'annuaire peuvent également être dupliquées par des moyens non précisés dans la présente Spécification d'annuaire, comme par exemple la copie cache. En cas d'utilisation de tels moyens et s'il y a lieu d'utiliser les services abstraits d'annuaire et des agents DSA, il convient de vérifier qu'une instance de chaque entrée dupliquée, et une seule, est identifiée comme duplication maître.

Des contrôles de service donnent la possibilité de vérifier si des informations copiées peuvent être utilisées pour des opérations d'annuaire, quel que soit le mécanisme de duplication utilisé. Le protocole DISP est protégé par le protocole sous-jacent, de la manière définie dans la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5.

6.1 Cache

Une méthode de duplication d'informations de l'annuaire est la copie cache. Les procédures de copie cache sont considérées comme presque entièrement régies par des politiques locales, ne relevant donc pas de la présente Spécification d'annuaire.

6.2 Duplication miroir

Une autre méthode de duplication d'informations de l'annuaire est la duplication miroir. Un aperçu général du service de duplication d'informations de l'annuaire est donné à l'article 7. Pour qu'une duplication puisse avoir lieu, il convient d'établir un accord relatif aux conditions dans lesquelles se fera la duplication miroir. Bien qu'un tel accord puisse se faire de différentes façons, telles que des déclarations de politique s'appliquant à tous les agents DSA au sein d'un domaine DMD, la duplication miroir se fait toujours entre deux agents DSA. Les paramètres techniques relatifs à la duplication miroir résultante sont spécifiés dans le cadre de l'accord de duplication. Les éléments constitutifs de l'accord de duplication miroir sont décrits à l'article 9.

Quand les dispositions de l'accord ont été fixées, les agents DSA peuvent lancer, modifier, puis mettre fin à l'accord de duplication miroir. Ils le font au travers d'un lien opérationnel pour duplication, définie à l'article 8.

Ce service de duplication de l'annuaire est basé sur les modèles définis dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2, en sorte de satisfaire aux spécifications précisées dans la Rec. UIT-T X.500 | ISO/CEI 9594-1. La spécification du protocole de duplication et les conditions de conformité sont données dans la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5. En outre, la présente Spécification d'annuaire donne la définition d'un lien opérationnel pour le lancement, la modification et la terminaison des accords de duplication entre agents DSA. Ce type de lien opérationnel est défini à l'aide des outils spécifiés dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2.

Le service de duplication miroir d'informations d'annuaire est défini à l'article 10. La duplication miroir proprement dite est effectuée au moyen de l'ensemble d'opérations définies à l'article 11. Ces informations permettent le transfert d'informations de l'annuaire et les mises à jour de l'information miroir.

L'utilisation d'informations miroirs par un agent DSA pour satisfaire une demande présentée à l'annuaire est décrite dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4.

6.3 Modèle fonctionnel de duplication miroir

Dans la forme normalisée de duplication de l'annuaire, appelée *duplication miroir*, un agent DSA peut jouer le rôle de *fournisseur d'informations miroirs*, c'est-à-dire de source d'informations miroirs, ou de *consommateur d'informations miroirs*, c'est-à-dire de destinataire d'informations miroirs. Le rôle d'un agent DSA lorsqu'il se lance dans des activités de duplication normalisée (fournisseur d'informations miroirs ou consommateur d'informations miroirs) est toujours tenu par rapport à un autre agent DSA, qui tient lui-même le rôle antagoniste (consommateur d'informations miroirs ou fournisseur d'informations miroirs).

Un agent DSA donné peut tenir les deux rôles:

- par rapport à des agents DSA différents, pour la même unité de duplication ou pour des unités de duplication différentes;
- par rapport à un même agent DSA (qui tient le rôle antagoniste) pour des unités de duplication différentes.

Le modèle fonctionnel de duplication miroir distingue deux méthodes de duplication miroir d'informations d'annuaire:

- une politique de *duplication miroir primaire*, qui nécessite que chaque consommateur d'informations miroirs reçoive ses mises à jour directement de l'agent DSA maître de l'unité de duplication;
- une politique de *duplication miroir secondaire*, qui permet à un consommateur d'informations miroirs d'assumer le rôle de fournisseur d'informations miroirs à l'égard de consommateurs d'informations miroirs n'ayant pas conclu d'accord de duplication miroir directement avec l'agent DSA maître.

Les caractéristiques de ces deux politiques et leur manière d'aborder les questions de la qualité de l'adressage, de la disponibilité, de la fiabilité et de la capacité de reprise sont décrites ci-après.

6.3.1 Duplication miroir primaire

La Figure 1 décrit la duplication miroir primaire. Cette politique de duplication miroir a les caractéristiques suivantes:

- l'agent DSA maître est l'unique fournisseur d'informations miroirs d'une zone dupliquée;
- chaque consommateur d'informations miroirs a conclu un accord de duplication miroir directe avec l'agent DSA maître;
- seules les opérations de lecture, de comparaison, de recherche et de listage peuvent être effectuées auprès d'un consommateur d'informations miroirs détenant de l'information miroir. Toutes les opérations de modification sont aiguillées vers l'agent DSA maître.

Cette méthode permet de placer plus près du demandeur, les duplications d'informations souvent demandées, ou de la connaissance de ces informations; elle peut donc être utilisée pour satisfaire des exigences en matière de qualité de fonctionnement. En outre, comme elle assure la redondance d'entrées individuelles ou d'informations de connaissance, il est également possible, au sens premier, d'assurer la disponibilité, la fiabilité et la reprise.

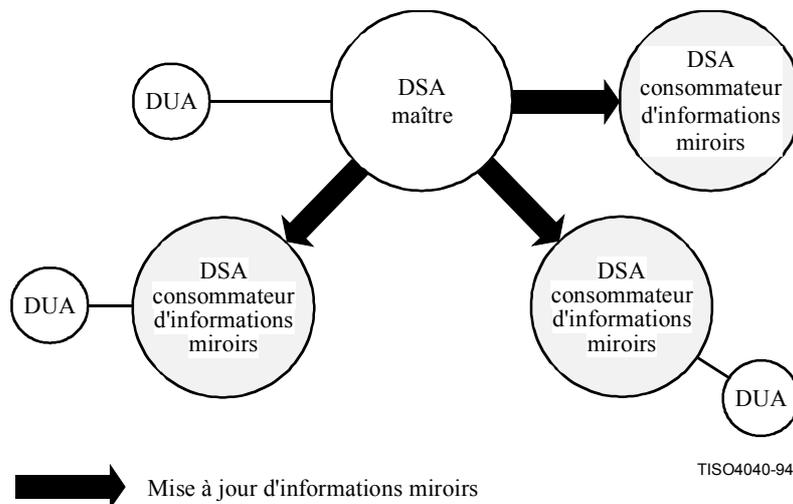


Figure 1 – Duplication miroir primaire

6.3.2 Duplication miroir secondaire

La Figure 2 décrit la duplication miroir secondaire. Dans ce cas, la politique de duplication miroir en vigueur a les caractéristiques suivantes:

- l'agent DSA maître n'est pas le seul fournisseur d'informations miroirs pour une zone dupliquée. Seuls certains consommateurs d'informations miroirs ont un accord de duplication miroir direct avec l'agent DSA maître, qui est alors leur fournisseur d'informations miroirs;
- d'autres consommateurs d'informations miroirs peuvent avoir conclu un accord de duplication miroir avec un fournisseur d'informations miroirs qui n'est pas l'agent DSA maître de l'unité de duplication. Les accords de duplication miroir entre l'agent DSA maître et ses consommateurs d'informations miroirs directs peuvent toutefois avoir un impact sur des accords de duplication miroir secondaire;
- seules les opérations de lecture, de comparaison, de recherche et de listage peuvent être effectuées auprès d'un consommateur d'informations miroirs détenant de l'information miroir. Toutes les opérations de modification sont aiguillées vers l'agent DSA maître, directement (si un agent DSA consommateur d'informations miroirs secondaire a connaissance de l'agent DSA maître) ou indirectement via le ou les agents DSA fournisseurs d'informations miroirs.

La duplication miroir secondaire est très similaire à la duplication miroir primaire en ce sens qu'elle offre une qualité, une disponibilité, une fiabilité et des possibilités de reprise pratiquement identiques à la duplication miroir primaire. Elle en diffère en ce qu'elle dégage l'agent DSA maître (unique) de l'obligation de fournir de l'information miroir directement à tous les consommateurs d'informations miroirs. Cette combinaison est souhaitable dans les environnements où un grand nombre de consommateurs d'informations miroirs possèdent la même information miroir.

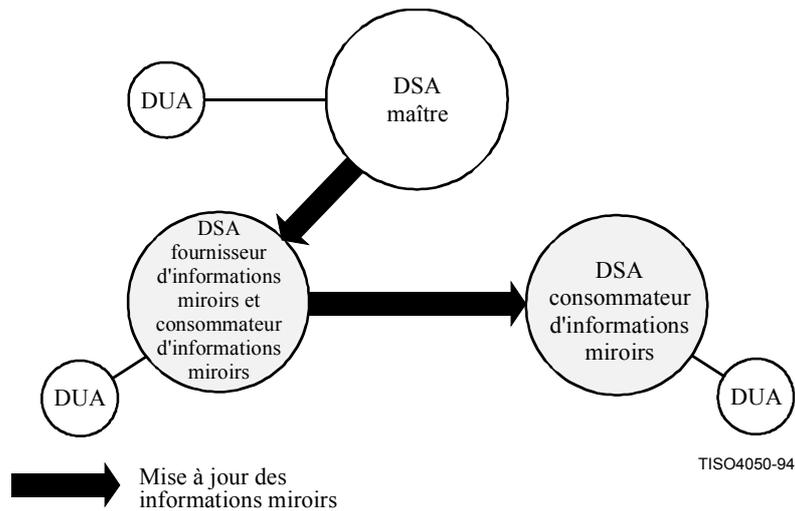


Figure 2 – Duplication miroir secondaire

7 Duplication miroir d'informations d'annuaire

Le service de duplication miroir d'informations d'annuaire défini dans la présente Spécification confère à l'annuaire un mécanisme normalisé de fourniture et de tenue à jour d'informations miroirs. Le principe général est le suivant: le fournisseur d'informations miroirs tient à jour, pour chaque accord de duplication miroir, des informations pour duplication (l'information miroir). Ces informations sont dupliquées par des échanges d'éléments de protocole entre le fournisseur d'informations miroirs et le consommateur d'informations miroirs. L'information à dupliquer constitue l'ensemble ou un sous-ensemble des informations de l'arbre d'information d'agent DSA du fournisseur d'informations miroirs. L'information miroir du consommateur devient une partie de son arbre d'information d'agent DSA.

Pour utiliser le service de duplication miroir d'informations d'annuaire, les Autorités Administratives des deux agents DSA doivent d'abord conclure un accord sur les conditions dans lesquelles la duplication miroir aura lieu. Cet accord, ainsi que les spécifications techniques qui lui sont associées (l'accord de duplication miroir) est traité au § 7.1. Une description de la façon dont l'information miroir est représentée à des fins de duplication est donnée au § 7.2. Le transfert proprement dit de ces informations miroirs du fournisseur d'informations miroirs au consommateur d'informations miroirs est accompli au moyen d'un ensemble d'opérations de duplication miroir, présentées au § 7.3.

L'utilisation d'informations miroirs pour répondre à des demandes présentées à l'annuaire est décrite dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4.

7.1 Accord de duplication miroir

Avant que la duplication miroir ne puisse avoir lieu, un accord de duplication miroir est établi par les Autorités Administratives des domaines de gestion d'Annuaire concernés. Cet accord peut être multilatéral par rapport aux agents DSA en ce sens qu'il peut s'appliquer à toute duplication miroir autorisée au sein de l'ensemble des agents DSA concernés. L'accord peut inclure toute clause acceptable par les Autorités Administratives. Par exemple, l'accord peut spécifier des informations politiques, relatives à la sécurité ou à la taxation, ou des conditions spéciales.

Un accord de duplication miroir est un accord spécifique relatif à un cas particulier de duplication miroir entre deux agents DSA (l'agent DSA consommateur d'informations miroirs et l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs). Cet accord peut être explicite (par exemple contractuel) ou implicite (par exemple l'application des conditions générales d'un accord de duplication miroir tel que défini ci-dessus). Chacun de ces accords possède un identificateur unique utilisé dans tous les échanges de protocole associés à l'accord en question. Les autres paramètres d'un accord de duplication miroir sont notamment la spécification de l'unité de duplication, le mode de mise à jour et éventuellement le point d'accès de l'agent DSA maître pour l'information miroir. L'information de commande d'accès fait toujours partie de l'information miroir et pour cette raison ne doit pas être explicitement spécifiée.

Initialement, la représentation de l'accord de duplication miroir dans un agent DSA (fournisseur ou consommateur d'informations miroirs) est créé par un processus administratif hors ligne. Il se représente essentiellement comme un gabarit déterminant des paramètres techniques, dont les valeurs sont ensuite validées lors de l'activation de l'accord, et éventuellement modifiées par des opérations de modification de l'accord. La méthode de stockage de l'accord n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire. Certains aspects techniques de l'accord de duplication miroir peuvent être échangés via protocole; ils sont examinés en détail à l'article 9.

Bien que l'accord technique fournisse normalement une représentation vraie des paramètres techniques associés au service de duplication miroir d'informations d'annuaire, il peut se présenter des cas exceptionnels dans lesquels la politique a le pas sur des spécifications techniques dont le respect se traduirait par une incohérence du service. Par exemple, la communication de certains attributs ou de certaines valeurs d'attribut peut être interdite pour des raisons de sécurité. Ce peut être le cas lorsque la politique de sécurité empêche de révéler l'existence même de ces attributs. Dans ce cas, mentionner dans l'accord de duplication miroir le fait même qu'ils ne doivent pas être communiqués serait une infraction. Dans ce type de situation, le comportement de l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs sera le même que si les spécifications techniques étaient une représentation vraie. Les utilisateurs ayant accès aux données confidentielles recevront alors des vues différentes des entrées affectées, selon qu'ils accèdent au maître ou à un consommateur d'informations miroirs.

7.2 Informations miroirs

L'information miroir est formée de l'ensemble logique des informations copiées par le consommateur d'informations miroirs. Une zone dupliquée est un sous-arbre de l'arbre DIT défini pour les besoins de la duplication miroir. Les trois composantes de l'information miroir sont:

- a) *l'information de préfixe*: informations concernant les entrées de la zone dupliquée qui se trouvent, dans le modèle d'information de l'agent DSA, entre le préfixe de zone et l'entrée DSE racine. Elles peuvent contenir un point administratif et de l'information de sous-entrée;
- b) *l'information de zone*: informations sur les entrées DSE dont les noms se trouvent à l'intérieur de la zone dupliquée;
- c) *l'information subordonnée*: informations sur les références de connaissance subordonnées à la zone dupliquée.

La Figure 3 montre l'obtention de l'information miroir.

Comme représenté sur le côté gauche de la Figure 3, la zone dupliquée est toujours entièrement contenue dans un même contexte de dénomination. La racine du sous-arbre représentant la zone dupliquée est appelée *l'entrée de la base de duplication (replication base entry)*. L'information de connaissance subordonnée peut aussi être dupliquée. L'information de commande d'accès qui régit l'accès au nom RDN de la connaissance subordonnée est implicitement contenue dans cette connaissance subordonnée. Lorsque l'entrée subordonnée est un point administratif d'un autre agent DSA, une partie de cette information de commande d'accès peut être contenue dans les sous-entrées **prescriptiveACI** situées sous la connaissance subordonnée. Cette connaissance, qui est la zone dupliquée restreinte, et le préfixe de zone constituent l'unité de duplication. Cela signifie que la spécification d'une unité peut déborder du contexte de dénomination; toutefois, la zone dupliquée proprement dite est limitée à ce contexte de dénomination. Le fournisseur peut dériver de cette unité de spécification de duplication miroir une représentation de l'information miroir qui, comme montré sur le côté droit de la figure, comprend l'information préfixe, l'information zone (représentant l'information détenue par les entrées DSE de la zone dupliquée) et, facultativement, une information subordonnée. Cette information miroir est ensuite véhiculée par des éléments de protocole au consommateur, qui intègre l'information dans son propre arbre d'information d'agent DSA. L'information miroir est construite à partir des entrées DSE dupliquées (entrées SDSE), qui sont traitées au § 7.2.1. L'établissement de l'information miroir est traité au § 7.2.2.

La Figure 4 montre l'obtention de l'information miroir lorsque celle-ci englobe des informations de connaissance étendue.

7.2.1 Entrées SDSE

Entrée DSE dupliquée miroir (SDSE, shadowed DSE): l'information en cours de duplication miroir qui est associée à un nom spécifique. L'entrée SDSE représente l'information soumise à une duplication miroir d'une entrée DSE du fournisseur vers une entrée DSE du consommateur, et pour cette raison ne fait pas partie du modèle d'information d'agent DSA.

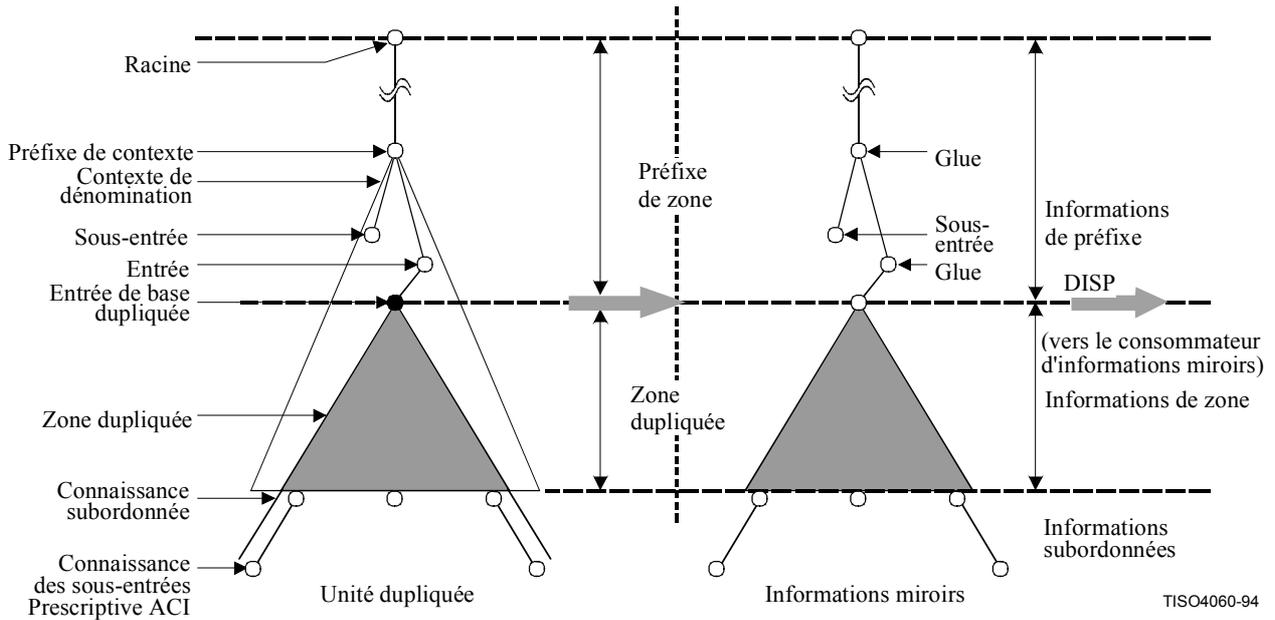


Figure 3 – Obtention de l'information miroir par le fournisseur

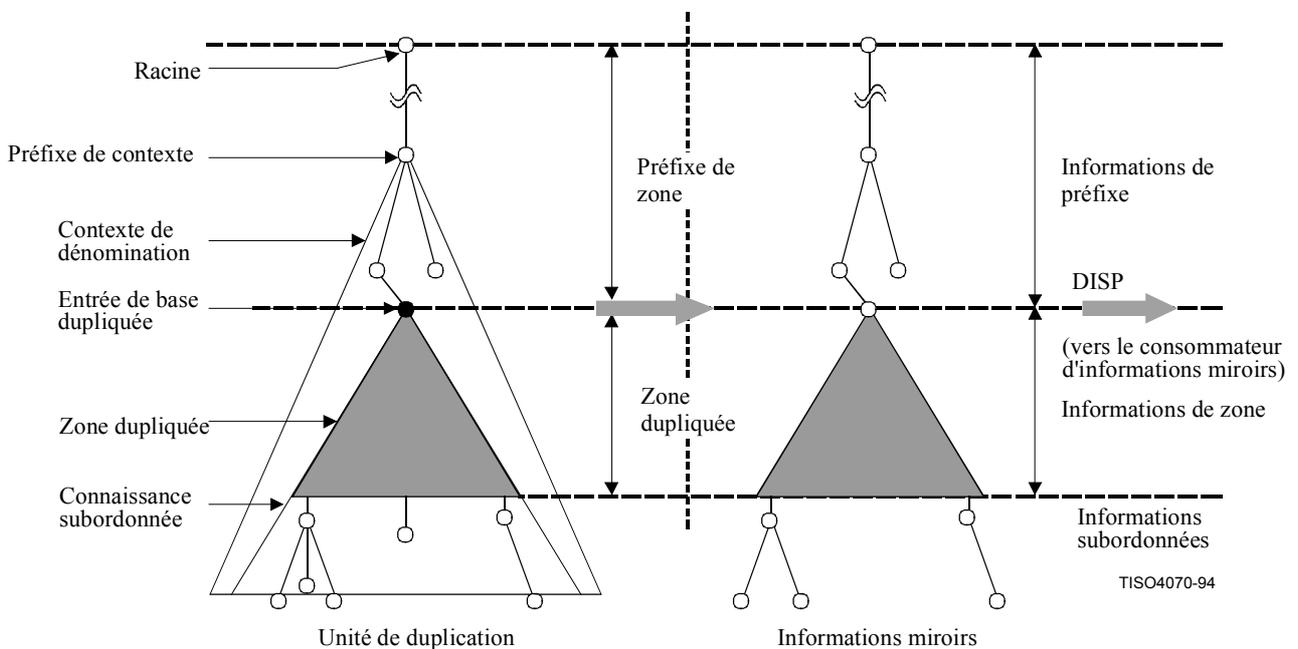


Figure 4 – Obtention par le fournisseur d'informations miroirs, d'informations dupliquées avec connaissance étendue

ISO/CEI 9594-9:2001 (F)

Une entrée SDSE est analogue à une entrée DSE et comprend:

- le type d'entrée SDSE (toujours);
- des attributs d'utilisateur (dérivés des informations d'entrée pour des entrées DSE devant être dupliquées miroir);
- des attributs opérationnels (selon les besoins);
- un indicateur d'exhaustivité de subordonnée (uniquement pour les informations de zone et de subordonnée);
- un indicateur d'exhaustivité des attributs (uniquement pour l'information de zone);
- un indicateur de non-exhaustivité des valeurs d'attribut (uniquement pour l'information de zone).

Le nom de l'entrée SDSE correspondra au nom distinctif primaire et chaque nom RDN comprendra des informations de contexte et des valeurs distinctives secondaires dans les composantes **valuesWithContext** des couples **AttributeTypeAndDistinguishedValue** contribuant. Si l'accord de duplication miroir spécifique prévoit une sélection de contexte, celle-ci détermine les valeurs distinctives secondaires auxquelles sera appliquée la duplication miroir (mais n'a aucune incidence sur les valeurs distinctives primaires qui sont toujours présentes). Dans le cas contraire, toutes les valeurs distinctives figurent dans le nom de l'entrée SDSE.

NOTE – Si le nom d'une entrée SDSE ne comprend pas tous les noms distinctifs secondaires de l'entrée DSE, la résolution de nom effectuée sur la base de l'information miroir ne permettra peut-être pas de reconnaître une variante de contexte valide d'un nom.

7.2.1.1 Types d'entrée SDSE

Les types d'entrée DSE sont définis dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2. Le type d'entrée SDSE spécifié au § 11.3.1.1, est analogue au type d'entrée DSE, mais avec moins d'options adéquates: **root, glue, cp, entry, alias, subr, nssr, admPoint, subEntry** et **sa**.

7.2.1.2 Indicateur d'exhaustivité de subordonnée

L'indicateur d'exhaustivité de subordonnée est un booléen qui figure dans l'information zone et l'information subordonnée pour les entrées SDSE. Si le fournisseur envisage de ne pas fournir l'information relative à l'exhaustivité de subordonnée, la valeur **FALSE** est utilisée pour chaque entrée SDSE. Dans le cas contraire, cet indicateur a la sémantique suivante:

L'indicateur est à **TRUE** si et seulement si une des conditions suivantes est remplie pour une entrée SDSE:

- a) elle représente une entrée feuille;
- b) elle contient des entrées SDSE pour chaque entrée subordonnée et chaque référence subordonnée connue de l'agent DSA maître, et si l'entrée SDSE représente une NSSR, cette connaissance est représentée dans l'entrée SDSE.

L'indicateur est à **FALSE** si et seulement si une des conditions suivantes est remplie pour une entrée SDSE:

- a) les subordonnées connues du maître de cette entrée SDSE ne figurent pas toutes dans l'information qui a été dupliquée miroir;
- b) dans le cas où un agent DSA fournisseur effectue une duplication miroir secondaire alors que son fournisseur avait mis l'indicateur à **FALSE** ou que son fournisseur avait mis l'indicateur à **TRUE** mais que le fournisseur secondaire choisit de le mettre à **FALSE**.

7.2.1.3 Indicateur d'exhaustivité des attributs

L'indicateur d'exhaustivité des attributs est un booléen dont la valeur est **TRUE** si et seulement si tous les attributs d'utilisateur de l'entrée, tous les attributs collectifs appropriés, toutes les valeurs de ces attributs d'utilisateur ou collectifs ainsi que toutes les informations de contexte associées à ces valeurs sont présents pour l'entrée SDSE. Cet indicateur n'est présent que pour les entrées SDSE contenant des informations d'entrée.

L'indicateur d'exhaustivité des attributs n'est pas utilisé pour les attributs opérationnels d'annuaire: il est toujours supposé que ces attributs ne figurent pas tous dans l'entrée SDSE.

7.2.1.4 Indicateur de non-exhaustivité des valeurs d'attribut

L'indicateur de non-exhaustivité des valeurs d'attribut est une liste des types d'attribut présents dans l'entrée SDSE pour lesquels il manque au moins une valeur d'attribut dans cette entrée. Cet indicateur n'est présent que pour les entrées SDSE contenant des informations d'entrée.

NOTE – L'absence de certaines valeurs d'attribut peut être due à une duplication miroir sélective fondée sur des contextes.

7.2.2 Etablissement de l'information miroir

L'information miroir représente trois types de base d'informations: information de préfixe, information de zone et information subordonnée. Chacun est traité dans les paragraphes qui suivent.

7.2.2.1 Information de préfixe

Si la zone dupliquée miroir ne commence pas immédiatement après la racine de l'arbre DIT, l'information miroir inclut des entrées SDSE pour chaque entrée faisant partie du préfixe de zone de la zone dupliquée miroir (le trajet allant de la racine de l'arbre DIT à l'entrée de base de duplication miroir, mais sans inclure celle-ci, et toute sous-entrée qui entre en ligne de compte). Les entrées SDSE pour information de préfixe sont construites comme indiqué ci-dessous.

- a) Si l'entrée DSE est un point administratif ayant des attributs concernant la zone dupliquée ou auxquels sont associées une ou plusieurs entrées dont le sous-arbre couvre certaines ou toutes les zones dupliquées, l'entrée SDSE est de type **admPoint**. Si l'entrée DSE est également de type **cp**, l'entrée SDSE correspondante est de type **cp** additionnel. Tous les attributs qui sont significatifs pour la zone dupliquée sont inclus dans l'entrée SDSE. L'attribut **administrativeRole** doit être inclus dans toutes les entrées SDSE de point administratif qui concernent l'information miroir.
- b) Pour les sous-entrées se trouvant au-dessous du point administratif dont le sous-arbre inclut une partie ou l'ensemble de la zone dupliquée, les entrées SDSE de type **subentry** peuvent être incluses dans l'information miroir. Si le sous-arbre d'une telle sous-entrée ne couvre pas la zone dupliquée ou des parties de cette zone, aucune entrée SDSE ne doit être incluse pour cette sous-entrée. Les attributs collectifs, l'information de schéma et de commande d'accès sélectionnés pour l'information de zone sont représentés dans les entrées SDSE de type **subentry**.
- c) Il y a une entrée SDSE vide de type **root** pour l'entrée DSE **root**.
- d) Si l'entrée DSE est seulement de type **cp**, l'entrée SDSE est de type **cp**.
- e) Toutes les autres entrées DSE qui ne relèvent pas des points a), b), c) ou d) sont représentées comme des entrées SDSE de type **glue** et représentent uniquement le nom RDN de l'entrée.

Il n'y a pas d'indicateur d'exhaustivité de subordonnée dans les entrées SDSE de préfixe de zone.

7.2.2.2 Information de zone

Toutes les entrées de l'arbre d'information du fournisseur incluses dans la zone dupliquée sont représentées dans l'information miroir comme des entrées SDSE de type **entry** (sauf si elles sont supprimées par filtrage). Ces entrées SDSE contiennent les attributs des entrées qui ont été sélectionnés selon les clauses de sélection d'attributs de l'accord de duplication miroir. Les attributs collectifs contenus dans les sous-entrées sont sélectionnés de la même façon que les autres attributs et sont représentés dans des entrées SDSE de type **subentry**. Si des attributs d'une entrée ont été sélectionnés pour inclusion dans la duplication miroir, l'attribut **objectClass** et l'information de commande d'accès d'entrée appropriée doivent être inclus dans l'entrée SDSE de cette entrée. L'indicateur d'exhaustivité des attributs est mis à la valeur qui indique si tous les attributs d'utilisateur de l'entrée DSE et tous les attributs collectifs appropriés sont présents pour l'entrée SDSE. L'attribut opérationnel **collectiveExclusions**, s'il est présent, est toujours inclus dans l'entrée SDSE.

Si l'entrée DSE est de type **admPoint**, l'entrée SDSE correspondante est de type additionnel **admPoint** et les entrées SDSE de type **subentry** de toutes les sous-entrées concernées immédiatement subordonnées à l'entrée DSE de point administratif sont incluses dans l'information miroir. Les règles d'inclusion des sous-entrées sont précisées au § 7.2.2.1.

Si l'entrée DSE est de type **cp**, l'entrée SDSE correspondante est de type additionnel **cp**.

Si la connaissance subordonnée a été spécifiée et si l'entrée DSE est de type **nssr**, l'entrée SDSE correspondante est de type additionnel **nssr** et l'attribut **nonSpecificKnowledge** doit être inclus.

Si la zone dupliquée a été filtrée, l'information miroir résultante peut ne plus être contiguë. La suppression d'entrées par filtrage peut entraîner que la structure arborescente se décompose. Les règles suivantes s'appliquent pour chaque entrée supprimée par filtrage:

- a) si des entrées SDSE subordonnées à cette entrée dans l'information miroir ne sont pas éliminées par filtrage, une entrée SDSE de type **glue** est ajoutée, pour l'entrée supprimée, à l'information miroir. L'indicateur d'exhaustivité de subordonnée est mis comme indiqué au § 7.2.1.2. Comme cette entrée SDSE ne contient pas d'information d'entrée, elle ne comporte pas d'indicateur d'exhaustivité des attributs. Si l'attribut opérationnel **entryACI** est présent et contient les informations ACI pertinentes, telles que le nom, cet attribut (contenant au moins les informations ACI pertinentes) figurera toujours dans l'entrée SDSE;
- b) si aucune autre entrée SDSE subordonnée à l'entrée ne figure dans l'information miroir, l'indicateur d'exhaustivité de subordonnée de l'entrée SDSE de l'entrée immédiatement supérieure à l'entrée supprimée est mis à **FALSE** et l'entrée SDSE de l'entrée supprimée est exclue de l'information miroir;
- c) si l'entrée DSE est de type **admPoint**, elle est toujours dupliquée et l'attribut **administrativeRole** est inclus.

Dans l'information de zone, chaque entrée SDSE a un indicateur d'exhaustivité de subordonnée. La valeur attribuée à cet indicateur se fait conformément au § 7.2.1.2.

7.2.2.3 Information subordonnée

Le type d'information subordonnée requis (c'est-à-dire les points d'accès maître, les points d'accès dupliqués ou les deux, et l'indication d'inclusion, ou non, de connaissance étendue) est spécifié dans l'accord de duplication miroir.

Si une connaissance subordonnée est fournie, les références subordonnées situées directement au-dessous de la zone dupliquée (maître ou dupliquée, ou les deux types de connaissance si cela s'applique) sont incluses comme entrées SDSE de type **subr**, complétées de la connaissance et des informations de commande d'accès appropriées.

Si la connaissance subordonnée est fournie, et que l'entrée fournisseur DSE (de type **subr**) est également de type **admPoint**, l'entrée SDSE sera en outre de type **admPoint** et l'attribut **administrativeRole** sera fourni. Si une telle entrée DSE a une ou plusieurs sous-entrées immédiatement subordonnées contenant des informations **prescriptiveACI** relatives au point administratif, elles seront aussi fournies en tant qu'entrées SDSE dans les informations dupliquées.

NOTE – Une entrée DSE d'un agent DSA supérieur peut être de type **subr** et **admPoint**, lorsque le contexte du nom de l'agent DSA subordonné correspond au début d'une nouvelle zone administrative.

Si la connaissance étendue est spécifiée, les références subordonnées situées au-dessous (mais non immédiatement subordonnées à) de la zone dupliquée (maître, dupliquée ou les deux) sont incluses comme des SDSE de type **subr** ou **nssr** complétées de la connaissance appropriée et de l'information de commande d'accès. Les SDSE subordonnées **glue** seront insérées pour conserver la connexion avec les SDSE dans la zone dupliquée. Peuvent ainsi être créées des entrées SDSE **glue** qui ne se trouvent ni à l'intérieur ni au-dessous de la zone dupliquée. Aucune autre entrée SDSE **glue** n'est fournie pour l'information subordonnée.

Si **subordinates** est spécifié, le fournisseur enverra des entrées subordonnées et une référence subordonnée, et les entrées SDSE seront des types **subr**, **entry** et **cp**. Les entrées subordonnées contiendront des attributs conformes à ceux qui ont été sélectionnés. En outre, si l'entrée fournisseur DSE est de type **admPoint**, l'entrée SDSE sera par ailleurs du type **admPoint** et l'attribut **administrativeRole** sera fourni. Toutes les sous-entrées appropriées, avec les informations appropriées uniquement, sous l'entrée DSE de type **admPoint** seront aussi fournies dans les informations dupliquées en tant qu'entrées SDSE.

Les entrées SDSE **subr** et **nssr** comportent un indicateur d'exhaustivité de subordonnée. Les entrées SDSE **glue** ajoutées pour la connaissance étendue ne comportent aucun indicateur d'exhaustivité de subordonnée et sont toujours supposées être incomplètes (au regard de la connaissance subordonnée).

Des informations plus détaillées sur l'unité de duplication et la représentation de l'information miroir sont données au § 9.2.

7.3 Opérations de duplication miroir

L'information miroir est transmise du fournisseur au consommateur en utilisant des opérations de duplication miroir d'annuaire. Pour ces opérations, deux modèles de mise à jour de l'information miroir, fondamentalement différents, sont définis:

- la duplication miroir lancée par le fournisseur (le modèle "poussé");
- la duplication miroir lancée par le consommateur (le modèle "tiré").

Ces modèles sont décrits plus complètement à l'article 10.

Dans les deux modèles, l'information transmise par le protocole peut prendre une des deux formes suivantes:

- *total (totale)*, dans laquelle l'ensemble de l'information contenue dans la zone dupliquée est transmise. Chaque élément est une entrée SDSE;
- *incremental (incrémentielle)*, dans laquelle seules les modifications à apporter à l'information miroir sont transmises. Chaque élément de la duplication miroir incrémentielle est une modification d'entrée SDSE. Les modifications d'une entrée SDSE reflètent l'effet net des modifications opérées sur les entrées DSE correspondantes de la zone dupliquée, depuis la précédente mise à jour, que ces modifications résultent initialement de modifications d'entrées DSE individuelles (ajouts, suppressions, etc.) ou de modifications de plusieurs entrées DSE (par exemple, d'une opération **ModifyDN**).

Trois opérations de duplication miroir sont définies. L'opération **coordinateShadowUpdate** est utilisée dans le modèle poussé pour permettre au fournisseur d'informations miroirs d'indiquer l'accord dans le cadre duquel il a l'intention d'envoyer une mise à jour, les date et heure de la dernière mise à jour envoyée pour cet accord, ainsi que la stratégie de mise à jour envisagée (par exemple, **total** ou **incremental**). Si un résultat positif est reçu en réponse à une opération **coordinateShadowUpdate**, le fournisseur utilise l'opération **updateShadow** pour véhiculer l'information miroir ou les modifications à apporter à l'information miroir, comme indiqué dans la stratégie de mise à jour. Pour le modèle tiré, le consommateur d'informations miroirs utilise une opération **requestShadowUpdate** pour indiquer l'accord de duplication miroir dans le cadre duquel il désire recevoir une mise à jour, les date et heure fournies dans la dernière mise à jour pour cet accord, ainsi que la stratégie de mise à jour désirée. Si les paramètres de l'opération **requestShadowUpdate** sont acceptables pour le fournisseur, un résultat positif est envoyé au consommateur. Le fournisseur utilise l'opération **updateShadow** pour transférer l'information miroir ou les modifications à apporter à l'information miroir, comme indiqué par la stratégie de mise à jour. Ces opérations sont décrites en détail à l'article 11.

7.4 Etablissement et suppression de lien de duplication miroir par un agent DSA

Les opérations **DSAShadowBind** et **DSAShadowUnbind**, définies respectivement aux § 7.4.1 et § 7.4.2, sont utilisées par un agent DSA au début et à la fin d'une période de fourniture de mises à jour par duplication miroir.

7.4.1 Etablissement de lien de duplication miroir par un agent DSA

Une opération **dsAShadowBind** est utilisée au début d'une période de fourniture de duplication miroir.

dsAShadowBind OPERATION ::= directoryBind

Les composants de **dsAShadowBind** sont identiques à leur contrepartie de **directoryBind** (voir la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3), avec les différences suivantes:

- a) les **credentials** de **directoryBindArgument** permettent l'envoi, à l'agent DSA répondeur, d'informations identifiant la dénomination d'entité d'application de l'agent DSA demandeur. La dénomination d'entité d'application aura la forme d'un nom distinctif d'annuaire;
- b) les **credentials** de **directoryBindResult** permettent l'envoi, à l'agent DSA demandeur, d'informations identifiant la dénomination d'entité d'application de l'agent DSA répondeur. La dénomination d'entité d'application aura la forme d'un nom distinctif d'annuaire.

NOTE – Les pouvoirs nécessaires pour l'authentification peuvent être acheminés par l'élément de service d'échange de sécurité (voir la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5) auquel cas ils ne figurent ni dans les arguments ni dans les résultats des opérations d'établissement de lien.

7.4.2 Suppression de lien pour duplication miroir par un agent DSA

Une opération **dsAShadowUnbind** est utilisée à la fin d'une période de fourniture de duplication miroir.

dsAShadowUnbind OPERATION ::= directoryUnbind

8 Lien opérationnel de duplication miroir

Le présent article définit le type opérationnel d'association pour duplication miroir qui utilise les éléments et mécanismes du cadre opérationnel des agents DSA définis dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2.

Le type de lien opérationnel pour duplication miroir peut être utilisé pour administrer un accord de duplication miroir conclu entre les autorités administratives de deux agents DSA (les autres aspects de l'administration d'un tel accord n'entrent pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire). Une instance de ce type de lien opérationnel crée l'environnement dans lequel des opérations de duplication miroir peuvent être effectuées entre les deux agents DSA. Chaque instance est identifiée par un **OperationalBindingID**, également appelé **AgreementID**. L'**AgreementID** est modifié par une opération **modifyOperationalBinding**.

8.1 Caractéristiques du type de lien opérationnel pour duplication miroir

8.1.1 Symétrie et rôles

Le type de lien opérationnel pour duplication miroir est asymétrique, les deux rôles étant:

- le rôle de fournisseur d'informations miroirs (associé au rôle abstrait "A");
- le rôle de consommateur d'informations miroirs (associé au rôle abstrait "B").

Une description détaillée de ces rôles est donnée dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2.

8.1.2 Accord

L'accord faisant l'objet d'échange d'éléments de protocoles lors de l'établissement de lien opérationnel pour duplication miroir ou de modifications subséquentes est défini par le type ASN.1 **ShadowingAgreementInfo** défini au § 9.1

8.1.3 Demandeur

L'établissement, la modification et la terminaison du lien opérationnel pour duplication miroir peuvent être lancés par l'un ou l'autre agent DSA tenant le rôle de fournisseur d'informations miroirs (ROLE A) ou de consommateur d'informations miroirs (ROLE B).

8.1.4 Paramètres d'établissement

Aucun paramètre additionnel n'est transféré durant l'établissement de l'association.

8.1.5 Identification du type

L'objet d'information de lien opérationnel pour duplication miroir est identifié par la valeur du champ ID de la classe attribuée en tant que partie de sa définition.

8.2 Procédures de gestion des associations opérationnelles par les agents DSA

Un ensemble d'opérations a été défini pour la gestion des associations opérationnelles (voir la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2). L'utilisation de ces opérations pour la gestion d'un lien opérationnel pour duplication miroir est décrite aux § 8.2.1 à 8.2.3 ci-après. Ces procédures s'appliquent aux agents DSA qui assurent le **directoryOperationalBindingManagementAC**, tel que défini dans la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5. En cas de perte d'élément de protocole lors du lancement, de la modification ou de la terminaison d'un lien opérationnel de duplication miroir, on ne peut préjuger ni de la réussite ni de l'insuccès. C'est le demandeur qui a la responsabilité de s'assurer que les deux parties aboutissent à une entente sur l'état de l'opération. Au cas où le répondeur reçoit une proposition de lancer un accord de duplication miroir avec un ID existant, il renvoie une erreur **duplicateID**, comme défini dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2. Les procédures de gestion du lien opérationnel pour duplication miroir, pour des agents DSA qui n'assurent pas le **directoryOperationalBindingManagementAC** n'entrent pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

8.2.1 Procédure d'établissement

Lorsqu'un accord de duplication miroir a été conclu entre deux Autorités Administratives (selon des procédures ne relevant pas de la présente Spécification d'annuaire), un accord de duplication miroir entre deux agents DSA activé par une opération **establishOperationalBinding**, comme défini dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2. L'agent DSA demandeur fournit comme arguments de cette opération l'**AgreementID** de l'occurrence d'association, le rôle de l'agent DSA demandeur pour cette occurrence d'association (fournisseur ou consommateur d'informations miroirs) et les **ShadowingAgreementInfo**.

AgreementID ::= OperationalBindingID

AgreementID identifie l'accord de duplication miroir en cours d'activation. Il doit être unique pour le couple d'agents DSA et il est utilisé dans les opérations subséquentes pour identifier cet accord.

Les autres paramètres éventuellement inclus sont ignorés.

Les valeurs des paramètres des **ShadowingAgreementInfo** sont simplement acceptées ou refusées, sans négociation. L'agent DSA demandé n'a pas la possibilité de renvoyer un ensemble modifié de valeurs acceptables de paramètres. Si l'on suppose que le résultat de la demande d'établissement du lien opérationnel pour duplication miroir est positif, le fournisseur et le consommateur d'informations miroirs détiennent les mêmes informations dans leurs exemplaires respectifs de l'accord de duplication miroir.

Si le **establishOperationalBinding** réussit, l'accord de duplication miroir devient actif.

Les erreurs renvoyées en réponse à une opération **establishOperationalBinding** sont interprétées selon la description d'erreurs de la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2.

8.2.2 Procédure de modification

8.2.2.1 Modification de l'accord

La modification de paramètres d'un accord de duplication miroir doit être convenue dans le cadre de l'accord. La modification de ces paramètres entraîne l'instauration d'un nouvel accord de duplication miroir. Les paramètres de l'accord peuvent être échangés à l'aide d'une opération **modifyOperationalBinding**. Les Autorités Administratives des agents DSA doivent examiner les effets de la modification de l'accord sur toute duplication miroir secondaire avant l'opération de modification, car les accords de duplication miroir secondaire peuvent également avoir à être modifiés, mis à jour ou terminés.

La procédure de modification ne permet pas de modifier le nom de l'entrée de base dupliquée miroir et le rôle des agents DSA.

Les arguments de **modifyOperationalBinding** sont l'**AgreementID** de l'occurrence d'association, l'**AgreementID** de l'association après exécution de l'opération, le rôle de l'agent DSA pour l'occurrence d'association (fournisseur ou consommateur d'informations miroirs) et les nouvelles **ShadowingAgreementInfo**. Les valeurs des paramètres des **ShadowingAgreementInfo** de l'opération de modification sont acceptées ou refusées, sans négociation. Si le résultat de la demande de modification d'association opérationnelle pour duplication miroir est positif, le consommateur et le fournisseur détiennent les mêmes informations dans leurs exemplaires respectifs de l'accord de duplication miroir.

Après exécution de l'opération de modification, les données associées à la version antérieure de l'accord restent en la possession du consommateur et deviennent de l'information miroir associée au nouvel accord. Ceci n'empêche pas le consommateur de demander une régénération totale. Une mise à jour de l'information miroir peut être demandée pour supprimer des incohérences entre des données antérieurement dupliquées et les données dont la duplication miroir est spécifiée dans l'**UnitOfReplication** associée au nouvel accord de duplication miroir.

Les erreurs renvoyées en réponse à l'opération **modifyOperationalBinding** sont interprétées selon la description d'erreurs donnée de la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2.

8.2.2.2 Mise à jour de l'information de duplication miroir secondaire

Le fournisseur ou le consommateur d'informations miroirs peut signaler, à l'établissement du lien opérationnel, que l'information miroir secondaire doit être fournie par le consommateur ou fournisseur de la zone dupliquée. L'information miroir secondaire indique la série d'agents DSA qui possèdent des copies normalement utilisables des zones dupliquées. Un agent DSA agissant à la fois comme consommateur et comme fournisseur dans des accords de duplication miroir différents pour la même zone dupliquée en informe son fournisseur d'informations miroirs au moyen d'une valeur du **ModificationParameter**.

```
ModificationParameter ::= SEQUENCE {
    secondaryShadows SET OF SupplierAndConsumers }
```

secondaryShadows contient un jeu complet de points d'accès d'agent DSA de duplication miroir secondaire ayant des copies normalement utiles de la zone dupliquée.

8.2.3 Procédure de terminaison

La terminaison d'un lien opérationnel désactive l'accord de duplication miroir. La terminaison est accomplie par le fournisseur ou par le consommateur d'informations miroirs, qui lance l'opération **terminateOperationalBinding** comme spécifié dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2. Aucun paramètre additionnel n'est défini pour l'opération **terminateOperationalBinding**. Dans le cadre de l'accord bilatéral, des conditions peuvent avoir été spécifiées quant aux traitements des données ultérieures à la terminaison, tels que la suppression de l'information miroir dans l'agent DSA consommateur, dans un délai spécifié. De telles conditions prennent effet à la terminaison. S'il est mis fin à un lien opérationnel de duplication miroir, le consommateur doit désactiver tous les accords de duplication miroir secondaire, conformément aux termes de chaque accord de duplication miroir. La désactivation des accords de duplication miroir secondaire est indépendante de l'opération initiale **terminateOperationalBinding** et se produit généralement peu de temps après celle-ci.

Si l'opération **terminateOperationalBinding** réussit, l'accord de duplication miroir n'est plus en vigueur.

Les erreurs renvoyées en réponse à l'opération **terminateOperationalBinding** sont interprétées selon la description d'erreurs donnée dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2.

8.2.4 Opérations et procédures

Les opérations qui peuvent être exécutées dans l'état actif d'un lien opérationnel de duplication miroir sont définies dans les contextes d'application **shadowConsumerInitiatedAC**, **shadowSupplierInitiatedAC**, **reliableShadowConsumerInitiatedAC** et **reliableShadowSupplierInitiatedAC** définis dans la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5:

- opération **updateShadow**;
- opération **requestShadowUpdate**;
- opération **coordinateShadowUpdate**.

Ces opérations sont définies à l'article 11. Le service associé est défini à l'article 10.

8.3 Lien opérationnel

Le présent paragraphe définit la classe d'objets d'information comme une instance de **OPERATIONAL-BINDING**, telle que définie dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2.

```
shadowOperationalBinding OPERATIONAL-BINDING ::= {
  AGREEMENT          ShadowingAgreementInfo
  APPLICATION CONTEXTS {
    { shadowSupplierInitiatedAC
      APPLIES TO { All-operations-supplier-initiated } } |
    { shadowConsumerInitiatedAC
      APPLIES TO { All-operations-consumer-initiated } } |
    { reliableShadowSupplierInitiatedAC
      APPLIES TO { All-operations-supplier-initiated } } |
    { reliableShadowConsumerInitiatedAC
      APPLIES TO { All-operations-consumer-initiated } } }
  ASYMMETRIC
  ROLE-A { -- rôle de fournisseur d'informations miroirs
    ESTABLISHMENT-INITIATOR    TRUE
    ESTABLISHMENT-PARAMETER    NULL
    MODIFICATION-INITIATOR     TRUE
    TERMINATION-INITIATOR      TRUE }
  ROLE-B { -- rôle de consommateur d'informations miroirs
    ESTABLISHMENT-INITIATOR    TRUE
    ESTABLISHMENT-PARAMETER    NULL
    MODIFICATION-INITIATOR     TRUE
    MODIFICATION-PARAMETER     ModificationParameter
    TERMINATION-INITIATOR      TRUE }
  ID id-op-binding-shadow }
```

```
All-operations-consumer-initiated OPERATION ::= {
  requestShadowUpdate | updateShadow }
```

```
All-operations-supplier-initiated OPERATION ::= {
  coordinateShadowUpdate | updateShadow }
```

Le type **ShadowingAgreementInfo** est défini au § 9.1.

9 Accord de duplication miroir

La duplication miroir entre deux agents DSA nécessite la conclusion d'un accord sur les modalités de l'opération. Il sera peut-être nécessaire de fixer une politique relative à la duplication miroir. Les autorités administratives pourront être appelées à configurer l'environnement pour cette duplication et notamment en ce qui concerne l'identification des informations et le type de mise à jour. Les types d'accord dépendront de l'environnement dans lequel la duplication miroir s'effectuera. Dans certains cas, il s'agira d'un accord explicite de nature contractuelle. Dans d'autres cas, l'accord sera implicite, fondé sur l'accord de duplication miroir conclu entre les autorités administratives des DMD concernés.

En plus des paramètres de l'accord de duplication miroir (voir ci-après), cet accord de duplication miroir peut inclure des clauses relatives à la politique de traitement des données à la terminaison de l'accord, telles que la suppression de l'information miroir à la terminaison (ou lors d'une modification) dudit accord. Les autorités administratives doivent également examiner les facteurs affectant l'interopérabilité, tels que l'utilisation des éléments RTSE et ASE à l'établissement des accords.

Un accord de duplication miroir préalable est requis pour pouvoir partager de l'information miroir entre deux agents DSA. Cet accord stipule des paramètres techniques, spécifiant la fréquence de mise à jour, la zone dupliquée et l'information à dupliquer.

L'accord de duplication miroir peut être activé par son inclusion dans une opération **establishOperationalBinding** (comme précisé au § 8.2.1) ou par des moyens ne relevant pas de la présente Spécification d'annuaire. En outre, un accord de duplication miroir peut être modifié par une opération **modifyOperationalBinding** (comme précisé au § 8.2.2). Aucune négociation des paramètres de l'accord n'est prise en charge par le protocole de gestion du lien opérationnel. Les paramètres sont acceptés ou refusés. On peut mettre fin à un accord de duplication miroir par une opération **terminateOperationalBinding**.

9.1 Spécification de l'accord de duplication miroir

L'accord de duplication miroir est spécifié comme:

```
ShadowingAgreementInfo ::= SEQUENCE {
    shadowSubject          UnitOfReplication,
    updateMode            UpdateMode DEFAULT supplierInitiated : onChange : TRUE,
    master                AccessPoint OPTIONAL,
    secondaryShadows     [2] BOOLEAN DEFAULT FALSE }
```

ShadowSubject spécifie le sous-arbre, les entrées et les attributs à dupliquer. Les composants d'**UnitOfReplication** sont définis au § 9.2.

updateMode spécifie quand les mises à jour d'une zone dupliquée doivent avoir lieu. Les composants d'**UpdateMode** sont définis au § 9.3.

master contient le point d'accès de l'agent DSA contenant la zone maître. Cet élément est facultatif et n'a besoin d'être fourni qu'à des fins d'optimisation.

secondaryShadows permet de fournir ultérieurement les informations miroirs au fournisseur de l'information miroir secondaire.

9.2 Unité de duplication

Le présent paragraphe décrit la manière de copier des parties de l'arbre DIT, en définissant la granularité des informations de l'arbre DIT qui peuvent être dupliquées. L'unité de duplication est définie dans le modèle des informations d'annuaire et un mécanisme de spécification est fourni. Le mécanisme de duplication miroir d'annuaire est basé sur la définition du sous-ensemble de l'arbre DIT qui doit être dupliqué. Ce sous-ensemble est appelé *unité de duplication*.

Dans l'annuaire, la duplication miroir est uniquement définie entre deux agents DSA: cette limitation impose à l'information miroir d'être entièrement détenue par un même agent DSA. La spécification de l'unité de duplication peut s'étendre au-delà d'un contexte de dénomination, mais la zone dupliquée est limitée au contexte de dénomination.

L'unité de duplication est spécifiée en trois parties, qui définissent le domaine couvert par la portion de l'arbre DIT à copier, les attributs à copier dans ce domaine et les conditions nécessaires en matière de connaissance subordonnée. De plus, l'unité de duplication impose implicitement à l'information miroir d'inclure l'information politique sous la forme d'attributs opérationnels détenus dans des entrées et sous-entrées (par exemple, les informations de commande d'accès), à utiliser pour effectuer correctement les opérations d'annuaire. L'information de politique à inclure commence à un point administratif autonome et s'étend jusqu'à l'entrée de base de la duplication miroir, sans la contenir toutefois.

L'unité de duplication est spécifiée comme suit:

```
UnitOfReplication ::= SEQUENCE {
    area                AreaSpecification,
    attributes          AttributeSelection,
    knowledge          Knowledge OPTIONAL,
    subordinates       BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    contextSelection   ContextSelection OPTIONAL,
```

```

supplyContexts      [0]  CHOICE {
    allContexts      NULL,
    selectedContexts SET SIZE (1..MAX) OF CONTEXT.&id } OPTIONAL }

```

```

AreaSpecification ::= SEQUENCE {
    contextPrefix    DistinguishedName,
    replicationArea SubtreeSpecification }

```

```

Knowledge ::= SEQUENCE {
    knowledgeType   ENUMERATED {
        master      (0),
        shadow     (1),
        both       (2) },
    extendedKnowledge BOOLEAN DEFAULT FALSE }

```

area définit la zone dupliquée. Cet élément inclut le préfixe du contexte de dénomination contenant la zone dupliquée, et la spécification du sous-arbre relatif à ce préfixe de contexte. Le composant **contextPrefix** est vide si un agent DSA doit dupliquer une connaissance de premier niveau issue d'un agent DSA de premier niveau. **SubtreeSpecification** est défini dans la Rec. UIT T X.501 | ISO/CEI 9594-2. Les noms utilisés dans **area** correspondront aux noms distinctifs primaires, sans information de contexte ni valeur distinctive secondaire.

attributes définit l'ensemble des attributs à dupliquer miroir. Cet élément inclut la spécification des attributs d'utilisateur (y compris les attributs collectifs) et des attributs opérationnels, comme décrit au § 9.2.2.

knowledgeType définit les références de connaissance à dupliquer miroir. Cet élément inclut la spécification du type de référence (maître/duplication miroir) à dupliquer, et indique si la connaissance demandée est une connaissance étendue.

master indique que seules des références aux contextes de dénomination maîtres doivent être fournies.

shadow indique que seules des références aux zones dupliquées miroir ordinairement utilisables doivent être fournies.

both indique que les références aux contextes de dénomination maîtres et dupliqués miroir doivent être fournies.

Si **extendedKnowledge** est spécifié, toutes les références subordonnées et subordonnées non spécifiques du contexte de dénomination, qui sont subordonnées au préfixe de zone, sont incluses dans l'unité de duplication. Pour cela, des entrées SDSE **glue** sont incluses, selon les besoins, dans l'information miroir pour représenter toutes les entrées entre la limite inférieure de la zone dupliquée et les références de connaissance subordonnée.

subordinates sert à indiquer que des entrées subordonnées, plutôt que des références simplement subordonnées, devront être copiées pour le consommateur DSA. Sa valeur ne pourra être que **TRUE** si **knowledge** est exigé et si **extendedKnowledge** est **FALSE**.

contextSelection sert à affiner encore la sélection des informations. Cet élément peut servir à déterminer les valeurs des attributs sélectionnés dans **attributes** auxquelles devra être appliquée la duplication miroir. Seules les valeurs d'attribut sélectionnées par **contextSelection** doivent alors faire l'objet d'une duplication miroir. La sélection est basée sur les règles qui sont décrites au § 7.6.2 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3 pour la sélection des informations d'entrée. **contextSelection** est aussi appliqué aux valeurs distinctives secondaires des attributs de dénomination et peut donc avoir une incidence sur les noms des entrées SDSE (**contextSelection** n'est pas appliqué aux valeurs distinctives primaires qui font toujours l'objet d'une duplication miroir). Si **contextSelection** n'est pas spécifié, les valeurs correspondant à tous les attributs figurant dans **attributes** doivent faire l'objet d'une duplication miroir (c'est-à-dire que les contextes par défaut ne sont pas appliqués à l'**UnitOfReplication** comme ils le sont pour l'**EntryInformationSelection**).

supplyContexts indique que le consommateur d'informations miroirs souhaite recevoir les informations de contexte associées aux valeurs d'attribut qui font partie de la sélection de valeurs à dupliquer. Si **allContexts** est spécifié, toutes les informations de contexte sont fournies avec les valeurs d'attribut auxquelles est appliquée la duplication miroir. Si **selectedContexts** est utilisé, seules les informations de contexte du ou des types spécifiés sont fournies avec ces valeurs d'attribut. Si **supplyContexts** est absent, l'agent DSA fournisseur doit fournir les valeurs d'attribut en ne fournissant aucune information de contexte.

supplyContexts n'est pas appliqué aux valeurs d'attribut distinctives dupliquées figurant dans le nom de l'entrée SDSE. Si des valeurs secondaires figurent dans un couple **AttributeTypeAndDistinguishedValue** d'un nom RDN de l'entrée SDSE, la liste des contextes associés à la valeur distinctive primaire et à toutes les valeurs distinctives secondaires doit aussi figurer dans le couple **AttributeTypeAndDistinguishedValue**.

Les paragraphes suivants définissent en détail les composants de l'unité de duplication. La prise en charge, par un agent DSA fournisseur d'informations miroirs, de ces divers composants est facultative, comme spécifié au § 9.3.1 de la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5.

9.2.1 Spécification de la zone

La zone dupliquée est spécifiée en définissant un sous-arbre de l'arbre DIT et en affinant ce sous-arbre pour en exclure les parties non nécessaires. Cette restriction comprend des stades de filtrage des entrées, fondés sur leur classe d'objets. Ces stades sont décrits aux § 9.2.1.1 et § 9.2.1.2.

9.2.1.1 Spécification de la frontière du sous-arbre

Le premier stade est la spécification de la forme du sous-arbre à dupliquer miroir dans un agent DSA. Cela consiste à tracer la frontière du sous-arbre, en se basant sur la structure arborescente et en utilisant le mécanisme de spécification de sous-arbre défini dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2. Le composant **base** de **SubtreeSpecification** est utilisé pour fournir l'entrée de base de copie de l'unité de duplication relative au préfixe de contexte d'où a été tirée la zone dupliquée. Le composant **chop** de **SubtreeSpecification** est utilisé pour définir la limite inférieure du sous-arbre à dupliquer. Les entrées auxquelles peut faire référence le composant **specificExclusions** ou **maximum** sont limitées par la frontière inférieure du contexte de dénomination dans lequel se trouve l'entrée de base de copie. En l'absence du composant **chop**, l'unité de duplication englobe l'arbre complet, de la **base** jusqu'à la frontière inférieure du contexte de dénomination.

NOTE – On n'utilisera pas le composant **minimum** pour spécifier un sous-arbre soumis à la duplication miroir.

9.2.1.2 Restriction du sous-arbre

Le stade suivant de la restriction est l'application d'un filtre au sous-arbre sélectionné. Le composant **specificationFilter** de **SubtreeSpecification** est utilisé pour spécifier le filtre. Le filtrage est effectué (uniquement) sur la classe d'objets.

Le filtrage peut avoir pour résultat une unité de duplication qui, du point de vue du modèle d'informations de l'annuaire, n'est plus un sous-arbre connexe de l'agent DSA. Pour de tels sous-arbres, des entrées DSE interstitielles **glue** doivent être fournies pour autant d'entrées qu'il est nécessaire pour construire un sous-arbre connexe de l'agent DSA consommateur d'informations miroirs.

9.2.2 Sélection des attributs

Ce stade suivant de restriction de l'unité de duplication définit les attributs (utilisateur, collectifs et opérationnels d'annuaire) à dupliquer.

En plus des attributs spécifiés ici, des attributs opérationnels de contrôle d'accès, **createTimestamp** et **modifyTimestamp** sont toujours inclus dans une unité de duplication. En outre, si la connaissance est spécifiée (comme défini au § 9.2.3), les attributs opérationnels de connaissance doivent être inclus dans l'information miroir et n'ont pas besoin d'être énumérés dans le cadre de cette sélection d'attributs.

Les éléments **createTimestamp** et **modifyTimestamp** doivent être fournis par le fournisseur d'informations miroirs dans l'information dupliquée miroir (entrées et sous-entrées). L'élément **createTimestamp** doit être véhiculé dans **SDSEContent** lors d'une régénération complète, ou si une nouvelle entrée DSE soumise à une duplication miroir est ajoutée. L'élément **modifyTimestamp** doit toujours être véhiculé dans **SDSEContent** si elle figure dans l'entrée DSE du fournisseur pour cette entrée ou sous-entrée.

La spécification de la sélection d'attributs doit refléter, au mieux, toutes les restrictions s'appliquant à l'accès du consommateur d'informations miroirs aux informations. Il est cependant possible que certaines politiques de sécurité se traduisent par des exceptions très limitées à cette règle, lorsque certaines informations miroirs ne doivent pas être communiquées.

Les principes de la sélection des attributs sont:

- a) la sélection a lieu dans l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs, conformément à l'élément **AttributeSelection** au moment où a lieu la duplication miroir. Aucune action, quelle qu'elle soit, n'est appliquée à l'agent DSA consommateur;
- b) les attributs qu'il y a lieu de sélectionner pour la duplication miroir, entrée SDSE par entrée SDSE, peuvent être sélectionnés sur la base de la classe des entrées et/ou des sous-entrées en cours de duplication miroir, ou pour leur emploi généralisé dans toutes les entrées dupliquées miroir.

NOTE 1 – Cela confère la souplesse qui permet au choix de dupliquer miroir l'attribut **telephoneNumber** pour toutes les entrées ayant cet attribut ou de dupliquer miroir l'attribut **telephoneNumber** pour les entrées de classe **organizationalUnit** seulement.

AttributeSelection ::= SET OF ClassAttributeSelection

ClassAttributeSelection ::= SEQUENCE {
class OBJECT IDENTIFIER OPTIONAL,
classAttributes ClassAttributes DEFAULT allAttributes : NULL }

```

ClassAttributes ::= CHOICE {
    allAttributes          NULL,
    include                [0] AttributeTypes,
    exclude                [1] AttributeTypes }

```

AttributeTypes ::= SET OF AttributeType

Chaque élément d'**AttributeSelection** est un élément **ClassAttributeSelection** et spécifie les attributs que le fournisseur d'informations miroirs doit sélectionner pour la duplication miroir. La spécification des attributs d'une superclasse d'objets s'applique également à toute sous-classe de la classe dénommée. Si la classe est omise, la sélection s'applique à toutes les classes.

La valeur par défaut **allAttributes** spécifie que tous les attributs d'utilisateur (y compris les attributs collectifs) doivent être inclus. Si des attributs collectifs appropriés sont associés à la classe, les sous-entrées appropriées **collectiveAttributeSubentrys** sont implicitement incluses. Si tous les attributs opérationnels d'annuaire (autres que les attributs de commande d'accès, d'indication des date et heure et de connaissance) doivent être inclus, ils doivent être identifiés dans l'élément **include** de la spécification.

Les attributs sont implicitement inclus dans le cas où **allAttributes** est spécifié. En outre, lors de l'utilisation de la spécification **exclude**, tous les attributs contenus dans une entrée qui ne sont pas explicitement exclus sont implicitement inclus. La spécification d'un super-type d'attribut inclut implicitement tous les sous-types de cet attribut.

La présence explicite, pour une classe particulière, des arguments **include** ou **exclude** d'un attribut collectif, entraînent respectivement l'inclusion ou l'exclusion des attributs collectifs dans les sous-entrées détentrices.

Lorsque des entrées appartiennent à plusieurs des classes spécifiées, les spécifications sont cumulatives. En cas de conflit de spécifications, **include** a priorité sur les attributs explicitement exclus et **exclude** a priorité sur les attributs implicitement inclus.

NOTE 2 – Si un attribut collectif spécifique est soumis à une duplication miroir, il peut être renvoyé par le consommateur d'informations miroirs en tant que partie de **EntryInformation**, même s'il n'a pas été spécifiquement inclus pour cette entrée par **AttributeSelection**. En effet, la valeur **AttributeSelection** n'est pas prise en compte par le consommateur d'informations miroirs dans l'accomplissement du service abstrait.

9.2.3 Connaissance subordonnée

Le stade suivant de définition de l'unité de duplication est l'inclusion de la connaissance subordonnée. Cette connaissance peut inclure la connaissance subordonnée du maître ou des contextes de dénomination dupliqués, et inclure également des références spécifiques et/ou non spécifiques. En outre, ces références de connaissance subordonnées peuvent être incluses dans l'unité de duplication, même si elles ne sont pas immédiatement subordonnées aux entrées de la zone dupliquée, auquel cas elles sont indiquées comme des références **extendedKnowledge**. Elles doivent encore être subordonnées au préfixe **areaPrefix**.

9.2.4 Sous-entrées

Les sous-entrées sont incluses dans l'unité de duplication pour les attributs de commande d'accès, de schéma et collectifs, les défauts des contextes et les règles de recherche, comme décrit ci-après.

9.2.4.1 Informations de commande d'accès

Il appartient au fournisseur d'informations miroirs de fournir des informations de commande d'accès transformées de façon adéquate pour chaque élément de l'unité de duplication. La nature de la transformation est spécifiée dans le cadre de l'accord de duplication miroir et peut être aussi simple que la transformation identité.

NOTE 1 – Par exemple, la transformation peut refléter une politique locale qui stipule qu'il n'est pas nécessaire de dupliquer les permissions concernant le contrôle des modifications des éléments dupliqués. Une telle politique est cohérente avec la nature consultative de l'information miroir.

L'information de commande d'accès suivante doit toujours être dupliquée:

- a) l'attribut opérationnel **accessControlScheme** pour chaque zone spécifique de commande d'accès dans l'unité de duplication;
- b) commandes d'accès prescriptives concernant la lecture de l'information miroir et se trouvant en des points spécifiques aux commandes d'accès ou intérieurs, ou leurs sous-entrées dans les zones dupliquées, jusqu'au et y compris le premier point spécifique de commande d'accès ou administratif autonome, rencontré en allant du préfixe de zone à la racine;

- c) commandes d'accès d'entrée concernant la lecture de chaque entrée dupliquée;
- d) si l'entrée est précisée, l'entrée glue SDSE de remplacement contiendra les informations de commande d'accès nécessaires, par exemple la lecture.

Le consommateur d'informations miroirs doit appliquer la commande d'accès en utilisant l'information de commande d'accès dupliquée.

NOTE 2 – Il est souhaitable que les changements de politique de commande d'accès, tels qu'exprimés par l'information de commande d'accès, soient répercutés aussi rapidement que possible à l'agent DSA opérant la duplication miroir (ainsi qu'aux autres agents DSA). De tels changements peuvent entraîner (par exemple) le lancement d'un échange (normal) de régénération incrémentielle des agents DSA affectés, indépendamment de toute stratégie périodique particulière. La régénération doit alors inclure, (à des fins de cohérence), toutes les autres mises à jour en attente pour l'unité de duplication. Une considération similaire peut s'appliquer quand des modifications sont apportées à un attribut **groupOfUniqueNames** quand il concerne la commande d'accès.

9.2.4.2 Information de schéma

L'information de schéma requise par le consommateur d'informations miroirs pour organiser l'information miroir dans son arbre d'information d'agent DSA et pour satisfaire les opérations de consultation d'annuaire sur cette information miroir, doit être dupliquée comme partie de l'unité de duplication.

Les attributs opérationnels concernant la sous-entrée **subschema** sont toujours inclus dans l'unité de duplication.

9.2.4.3 Informations relatives à des groupes d'entrées

Les attributs collectifs sont inclus dans, ou exclus de, l'unité de duplication, comme attributs utilisateur. Si **allAttributes** est spécifié, toutes les sous-entrées correspondantes **collectiveAttributeSubentry**s sont implicitement incluses dans l'unité de duplication. Si des attributs d'utilisateur explicitement inclus dans l'unité de duplication sont des attributs collectifs, les attributs correspondants de **collectiveAttributeArea** sont inclus dans l'unité de duplication.

9.2.4.4 Informations relatives aux règles de recherche

Dans la mesure où les règles de recherche doivent être appliquées par le consommateur d'informations miroirs, les sous-entrées **serviceAdminSubentry** doivent être incluses dans l'unité de duplication.

9.2.5 Principes d'utilisation de l'information d'entrée SDSE

L'information d'entrée SDSE fournie par une régénération totale ou échelonnée sera utilisée pour créer une série d'entrées DSE qui correspondent exactement à la série d'entrées SDSE définies par l'unité de duplication, à ceci près:

- la valeur **DSEType** devient égale à la valeur **SDSEType** après initialisation du bit de duplication miroir et restauration de tous les bits qui ne sont pas permis dans **SDSEType**;
- l'agent DSA consommateur peut créer et conserver des attributs opérationnels additionnels pour des besoins locaux.

Il est possible pour une telle entrée DSE de coïncider avec d'autres entrées DSE (c'est-à-dire qu'elle a le même nom). Cela peut résulter d'autres accords de duplication miroir ou de ce que l'information miroir a des entrées DSE en commun avec celle conservée par l'agent DSA comme information principale ou comme référence croisée. Dans le cas d'une telle coïncidence, l'agent DSA conservera l'entrée DSE provenant de l'accord de duplication miroir comme un élément d'information indépendant, à cela près que l'information ultérieure, tirée de la même copie principale, peut toujours remplacer l'information antérieure lorsque le cas est discernable.

A titre d'exemple, le contexte de dénomination Q est dupliqué miroir, en tant que Q', vers l'agent DSA contenant le contexte de dénomination supérieur. Par cela, le préfixe de contexte à Q est superposé à l'entrée DSE de référence subordonnée B' qui pointe vers B, le préfixe de contexte de Q. Dans ce cas, l'entrée DSE de référence subordonnée sera conservée séparément du préfixe de contexte dupliqué miroir.

9.2.6 Chevauchement de zones copiées

Un consommateur d'informations miroirs peut, facultativement, être concerné par deux ou plusieurs accords de duplication miroir spécifiant le chevauchement de zones copiées. Les procédures à suivre par les agents DSA qui ne prennent pas en charge le chevauchement des zones copiées sont définies au § 9.2.6.1. Les procédures à suivre par les agents DSA qui prennent en charge le chevauchement des zones copiées sont définies au § 9.2.6.2.

9.2.6.1 Procédures pour les agents DSA ne prenant pas en charge le chevauchement de zones copiées

Le présent paragraphe définit les procédures à suivre par les consommateurs d'informations miroirs qui ne prennent pas en charge le chevauchement de zones copiées.

Un consommateur d'informations miroirs ne doit pas s'engager dans plusieurs accords de duplication miroir dont la **UnitOfReplication** spécifie le chevauchement de zones dupliquées. Toutefois, le consommateur d'informations miroirs peut rencontrer des cas où des zones copiées ne se chevauchant pas ont le même préfixe de zone ou d'autres informations identiques, ce qui entraîne un chevauchement des entrées SDSE de préfixe de zone. Ainsi, toutes les entrées SDSE **subentry** d'une information de préfixe peuvent être sujettes à des mises à jour séparées (non coordonnées) dans le cadre d'accords de duplication miroir différents. Les modifications apportées à des sous-entrées (telles que des informations de commande d'accès prescriptive) doivent être associées aux données concernées, et les mises à jour reflétant ces modifications ne doivent être envoyées que pour les accords de duplication miroir concernés. Une séparation logique doit être assurée entre les sous-entrées et les entrées administratives d'accords de duplication miroir qui ont le même préfixe ou d'autres informations que des entrées DSE d'autres sources (par exemple des informations principales ou d'autres accords de duplication miroir) partagent un préfixe de zone, ces sous-entrées étant associées à l'unité de duplication appropriée.

9.2.6.2 Procédures pour les agents DSA prenant en charge le chevauchement de zones copiées

Le présent paragraphe définit les procédures à suivre par les consommateurs d'informations miroirs qui prennent en charge le chevauchement de zones copiées.

Chaque zone dupliquée (associée à un accord de duplication miroir) doit être représentée dans le consommateur d'informations miroirs par un "plan d'informations" séparé. Lorsque l'information miroir associée à un accord de duplication miroir est mise à jour, seul le "plan d'informations" qui représente ces informations miroirs est affecté.

Lors d'une opération d'interrogation d'annuaire portant sur une zone dupliquée donnée, un consommateur d'informations miroirs doit effectuer une des actions suivantes:

- a) sélectionner un "plan d'informations" capable de satisfaire l'opération d'annuaire spécifiée. La procédure appliquée pour sélectionner le "plan d'informations" approprié n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire. Quand un "plan d'informations" approprié a été trouvé, seules les entrées DSE **shadow** contenues dans ce "plan" sont prises en compte lors de l'exécution de l'opération d'annuaire, c'est-à-dire que l'information contenue dans les autres "plans d'informations" sont ignorées;
- b) examiner l'agrégat de l'information miroir que le consommateur d'informations miroirs détient pour la zone dupliquée concernée, en fusionnant les entrées DSE **shadow** de "plans d'informations" différents en un ensemble unique d'entrées DSE **shadow**, un pour chaque entrée copiée. Si l'information dupliquée résultante est capable de satisfaire l'opération d'annuaire, exécuter le dernier des ensembles résultants d'entrées DSE **shadow**.

NOTE – Une entrée DSE **shadow** résultant de l'union de toutes les entrées DSE **shadow** représentant une entrée copiée donnée devrait contenir l'information miroir la plus courante parmi l'ensemble de tous les "plans d'informations" applicables.

9.3 Mode de mise à jour

L'argument **updateMode** de l'accord de duplication miroir spécifie quand sont prévues les mises à jour de l'information miroir.

```
UpdateMode ::= CHOICE {
    supplierInitiated    [0]    SupplierUpdateMode,
    consumerInitiated    [1]    ConsumerUpdateMode }
```

```
SupplierUpdateMode ::= CHOICE {
    onChange            BOOLEAN,
    scheduled            SchedulingParameters }
```

```
ConsumerUpdateMode ::= SchedulingParameters
```

Les composants d'**updateMode** sont définis aux § 9.3.1 à 9.3.3.

Pour chaque accord de duplication miroir, il faut décider si l'agent DSA qui lance les mises à jour est le fournisseur ou le consommateur d'informations miroirs. Ce choix est spécifié en sélectionnant **supplierInitiated** ou **consumerInitiated**. Ce choix n'interdit pas à l'autre partenaire de l'accord de duplication miroir de lancer (ou d'essayer de lancer) des mises à jour à des époques autres que celles spécifiées par **updateMode**.

En cas d'application du contrôle d'accès fondé sur des règles (**rule-based-access-control**), il faut comparer, pour chaque valeur d'attribut dupliquée, les informations d'habilitation de l'agent DSA homologue avec l'étiquette de sécurité afin de vérifier si cet agent est habilité à accéder aux données.

9.3.1 Mode de mise à jour par le fournisseur

Dans **SupplierUpdateMode**, **onChange** indique qu'il est prévu que le fournisseur d'informations miroirs assurera les mises à jour lorsque des modifications auront lieu dans la zone dupliquée, comme spécifié par l'unité de duplication. Si le consommateur d'informations miroirs n'est pas disponible, le fournisseur d'informations miroirs doit envoyer à nouveau la mise à jour dans un délai approprié, défini localement. Si, du fait de la non-disponibilité du consommateur d'informations miroirs, plusieurs modifications sont en attente, le fournisseur d'informations miroirs peut les transmettre dans une même opération **updateShadow**.

scheduled permet de planifier les mises à jour par le fournisseur d'informations miroirs, comme spécifié par **SchedulingParameters**.

9.3.2 Mode de mise à jour par le consommateur

En mode **ConsumerUpdateMode**, le calendrier des demandes de mise à jour est tel que spécifié par les **SchedulingParameters**.

9.3.3 Paramètres de planification

Les **SchedulingParameters** fournissent l'information nécessaire à la définition du calendrier de mises à jour.

```
SchedulingParameters ::= SEQUENCE {
    periodic          PeriodicStrategy OPTIONAL, -- doit être présent si othertimes est mis à FALSE --
    othertimes       BOOLEAN DEFAULT FALSE }
```

Le calendrier peut avoir une base périodique (**periodic**), une base d'exceptions (**othertimes**) ou une combinaison des deux.

S'il figure, **periodic** indique qu'il est prévu que des fenêtres de mise à jour se présentent régulièrement. La **PeriodicStrategy** est utilisée pour spécifier les fenêtres en fournissant les date et heure de début de la première fenêtre, la taille de chaque fenêtre et le délai entre fenêtres. Ces paramètres constituent des directives précisant quand les mises à jour devraient avoir lieu, mais des mises à jour peuvent également être tentées, pour un certain nombre de raisons, hors des fenêtres spécifiées.

```
PeriodicStrategy ::= SEQUENCE {
    beginTime       Time OPTIONAL,
    windowSize     INTEGER,
    updateInterval INTEGER }
```

```
Time ::= GeneralizedTime
    -- conformément aux paragraphes 41.3 b) et c) de la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1
```

beginTime spécifie les date et heure de début de la première fenêtre.

windowSize est la durée des fenêtres de mise à jour, en secondes.

updateInterval est l'intervalle de temps entre le début d'une fenêtre de mise à jour et la suivante. Il est exprimé en secondes.

Si **beginTime** n'est pas spécifié, la stratégie de mise à jour commence aux date et heure d'activation de l'accord de duplication miroir.

othertimes indique que des mises à jour peuvent être planifiées selon des impératifs locaux. Lorsque cette clause est stipulée dans l'accord de duplication miroir, le fournisseur d'informations miroirs peut inclure le paramètre **updateWindow** lors des opérations de mise à jour de duplication miroir pour signaler la prochaine fenêtre de mise à jour prévue.

Si **periodic** figure et que **othertimes** est à **TRUE**, une fenêtre sélectionnée par **UpdateWindow** dans une opération **updateShadow**, ou comme conséquence d'une opération **coordinateShadowUpdate** ou **requestShadowUpdate**, a la préséance sur celles spécifiées dans **PeriodicStrategy** (par exemple si **othertimes** spécifie des date et heure ultérieures à la prochaine mise à jour spécifiée par **PeriodicStrategy**), les date et heure de **PeriodicStrategy** sont ignorées.

10 Service de duplication miroir d'informations d'annuaire

Le service de duplication miroir d'informations d'annuaire ici défini dote l'annuaire d'un mécanisme de fourniture et de maintenance d'informations copiées. L'utilisation d'informations miroirs pour satisfaire des demandes adressées à l'annuaire est décrite dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4.

Quand un accord de duplication miroir a été activé, la duplication miroir peut avoir lieu sous la forme de mises à jour en utilisant des opérations abstraites du protocole pour duplication miroir d'informations d'annuaire (DISP, *directory information shadowing protocol*). Trois opérations distinctes sont disponibles: **coordinateShadowUpdate**, **updateShadow** et **requestShadowUpdate**. Des descriptions de la façon dont ces opérations sont utilisées pour une mise à jour lancée par le fournisseur d'informations miroirs et pour une mise à jour lancée par le consommateur d'informations miroirs sont données aux § 10.1 et § 10.2 ci-après. Dans les deux cas, les mises à jour faites dans le cadre d'un accord particulier sont envoyées dans une même opération. Les opérations elles-mêmes sont définies à l'article 11 et les erreurs associées à l'article 12.

10.1 Service lancé par le fournisseur d'informations miroirs

Le présent paragraphe décrit la mise à jour lancée par le fournisseur d'informations miroirs à l'aide des opérations **coordinateShadowUpdate** et **updateShadow**. L'opération **coordinateShadowUpdate**, lancée par le fournisseur d'informations miroirs, identifie l'accord de duplication miroir pour lequel le fournisseur d'informations miroirs a l'intention d'envoyer une mise à jour.

Si l'on reçoit un accusé de réception positif, le fournisseur d'informations miroirs envoie la mise à jour concernant cet accord de duplication miroir, en utilisant l'opération **updateShadow**.

Sinon, le fournisseur d'informations miroirs répond par une **shadowError**. Les cas de renvoi de chaque erreur sont définis à l'article 11.

Bien que l'opération **coordinateShadowUpdate** ne s'applique qu'à un accord de duplication miroir unique, plusieurs accords de duplication miroir peuvent donner lieu à une mise à jour dans le cadre d'une même association d'application. Pour tout accord de duplication miroir, l'opération **coordinateShadowUpdate** (demande et résultat) doit précéder l'opération **updateShadow**. Une seule occurrence de l'opération **updateShadow** peut être lancée par l'occurrence **coordinateShadowUpdate**. Pour tout accord de duplication miroir, il ne peut y avoir qu'une seule opération **coordinateShadowUpdate** pour laquelle la réponse et l'opération **updateShadow** sont en attente à un moment donné.

Dans certains cas, un échec des services sous-jacents peut être détecté par le fournisseur d'informations miroirs et/ou le consommateur d'informations miroirs (par exemple, comme résultat d'une indication RO-REJECT-P ou d'une indication A-P-ABORT). Si une telle indication est reçue antérieurement à la réception d'une réponse positive à l'opération **updateShadow**, le fournisseur d'informations miroirs doit supposer que la combinaison de la **coordinateShadowUpdate** et de la **updateShadow** a échoué. Si le consommateur d'informations miroirs reçoit une telle indication antérieurement à la réponse à l'opération **updateShadow**, le consommateur d'informations miroirs doit également supposer que toute la combinaison a échoué. Dans un tel cas d'échec, le consommateur d'informations miroirs doit, à réception d'une autre opération **coordinateShadowUpdate** pour cet accord de duplication miroir, ignorer toute **coordinateShadowUpdate** antérieurement en attente, et ne pas renvoyer d'erreur. Les procédures de reprise n'entrent pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

10.2 Service lancé par le consommateur d'informations miroirs

Le présent paragraphe décrit la mise à jour lancée par le consommateur d'informations miroirs à l'aide des opérations **requestShadowUpdate** et **updateShadow**. L'opération **requestShadowUpdate**, lancée par le consommateur d'informations miroirs, identifie l'accord de duplication miroir pour lequel le consommateur d'informations miroirs désire recevoir une mise à jour.

Si les paramètres du **RequestShadowUpdateArgument** sont acceptables par le fournisseur d'informations miroirs, un résultat doit être renvoyé, même si aucune information ne doit être véhiculée avec ce résultat. Le fournisseur d'informations miroirs envoie une mise à jour pour l'accord de duplication miroir, à l'aide de l'opération **updateShadow**.

Autrement, le fournisseur d'informations miroirs répond par une **shadowError**. Les cas de renvoi de chaque erreur sont définis à l'article 11.

Bien que l'opération **requestShadowUpdate** ne s'applique qu'à un seul accord de duplication miroir, plusieurs accords de duplication miroir peuvent être mis à jour dans le cadre d'une même association d'application. Pour tout accord de duplication miroir, l'opération **requestShadowUpdate** (demande et résultat) doit précéder l'opération **updateShadow**. Une seule occurrence de l'opération **updateShadow** peut être lancée par l'occurrence de **requestShadowUpdate**. Pour tout accord de duplication miroir, il ne peut y avoir qu'une seule opération **requestShadowUpdate** pour laquelle la réponse et l'opération **updateShadow** sont en attente à un moment donné.

Dans certains cas, un échec des services sous-jacents peut être détecté par le fournisseur d'informations miroirs et/ou par le consommateur d'informations miroirs (par exemple en résultat d'un RO-REJECT-P ou d'une A-P-ABORT). Si une telle indication est reçue antérieurement à la réception d'une réponse positive à l'opération **updateShadow**, le fournisseur d'informations miroirs doit supposer que la combinaison de la **requestShadowUpdate** et de la **updateShadow** a échoué. Si le consommateur d'informations miroirs reçoit une telle indication antérieurement à la réponse à l'opération **updateShadow**, le consommateur d'informations miroirs doit également supposer que la combinaison complète a échoué. Dans un tel cas d'échec, le fournisseur d'informations miroirs doit, à réception d'une autre opération **requestShadowUpdate** pour cet accord de duplication miroir, ignorer toute **requestShadowUpdate** antérieurement en attente, et ne pas renvoyer d'erreur. Les procédures de reprise n'entrent pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

11 Opérations de duplication miroir

Les opérations du protocole de duplication miroir d'informations d'annuaire (DISP) utilisées par des fournisseurs et des consommateurs d'informations miroirs pour réaliser le service de duplication miroir d'informations d'annuaire décrit à l'article 10, sont définies aux § 11.1 à 11.3. Les erreurs associées sont définies à l'article 12.

11.1 Opération de coordination de mises à jour de duplication miroir

L'opération **coordinateShadowUpdate** est utilisée par le fournisseur d'informations miroirs pour indiquer l'accord de duplication miroir pour lequel il a l'intention d'envoyer des mises à jour. Les arguments de l'opération peuvent être signés, chiffrés ou signés et chiffrés (voir le § 15.3 de la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2) par le fournisseur d'informations miroirs. Si la demande en est faite, le consommateur d'informations miroirs peut signer, chiffrer ou signer et chiffrer le résultat.

```
coordinateShadowUpdate OPERATION ::= {
  ARGUMENT      CoordinateShadowUpdateArgument
  RESULT        CoordinateShadowUpdateResult
  ERRORS        { shadowError }
  CODE          id-opcode-coordinateShadowUpdate }

CoordinateShadowUpdateArgument ::= OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
  agreementID      AgreementID,
  lastUpdate       Time OPTIONAL,
  updateStrategy   CHOICE {
    standard        ENUMERATED {
      noChanges     (0),
      incremental   (1),
      total         (2) },
    other           EXTERNAL },
  securityParameters SecurityParameters OPTIONAL } }

CoordinateShadowUpdateResult ::= CHOICE {
  null            NULL,
  information     OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
    agreementID    AgreementID,
    lastUpdate     Time OPTIONAL,
    COMPONENTS OF CommonResultsSeq } } }
```

11.1.1 Paramètres de coordination de mises à jour de duplication miroir

Les paramètres de cette opération ont les significations ci-après.

L'argument **agreementID** identifie l'accord de duplication miroir, comme défini au § 9.1.

L'argument **lastUpdate** indique la date précisée par le fournisseur d'informations miroirs de la plus récente mise à jour réussie. Cet argument doit être omis s'il n'y a pas déjà eu de mise à jour réussie pour l'accord de duplication miroir ou si le consommateur d'informations miroirs nécessite une mise à jour complète même s'il n'y a pas eu de modifications aux informations dupliquées, par exemple pour corriger des erreurs.

L'argument **updateStrategy** identifie la stratégie de mise à jour que le fournisseur d'informations miroirs a l'intention d'utiliser pour cette mise à jour. Dans l'élément de choix **standard**, le fournisseur d'informations miroirs peut choisir **noChanges** (aucune modification ne doit être apportée à l'information miroir), **incremental** (modifications incrémentielles) ou **total** (remplacement complet de l'unité de duplication).

ISO/CEI 9594-9:2001 (F)

L'option **noChanges** doit uniquement être utilisée lorsque le fournisseur d'informations miroirs désire informer le consommateur d'informations miroirs qu'aucune modification n'a été apportée à la zone dupliquée depuis la dernière mise à jour (par exemple lorsqu'une mise à jour relevant d'une planification régulière est attendue). Elle doit être suivie d'une opération **updateShadow** avec **RefreshInformation** mis à **noRefresh**.

L'argument **securityParameters** est défini au § 7.10 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3. La valeur du paramètre **target** est mise à **none**. L'argument **securityParameters** doit être présent s'il doit être signé, chiffré ou signé et chiffré par le fournisseur d'informations miroirs.

11.1.2 Succès de coordination de mises à jour de duplication miroir

Si la demande aboutit, un résultat doit être renvoyé. Si le résultat doit être signé, chiffré ou signé et chiffré par le consommateur d'informations miroirs, la composante **SecurityParameters** (voir le § 7.10 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3) de **CommonResultsSeq** (voir le § 7.4 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3) doit figurer dans le résultat. Si le résultat n'est pas à signer par le consommateur d'informations miroirs, il ne devra être accompagné d'aucune information.

11.1.3 Echec de coordination de mises à jour de duplication miroir

Si la demande échoue, une **shadowError** doit être notifiée. Les situations de renvoi des divers problèmes sont définies ci-après.

Un problème de duplication miroir **invalidAgreementID** est renvoyé si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs ne reconnaît pas l'**AgreementID** spécifié, parmi l'ensemble des **AgreementID** conclus avec cet agent DSA fournisseur d'informations miroirs.

Un problème de duplication miroir **inactiveAgreement** est renvoyé si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs reconnaît l'**AgreementID** comme un **AgreementID** valide pour cet agent DSA fournisseur d'informations miroirs, mais que l'agent DSA consommateur d'informations miroirs considère que cet **AgreementID** est inactif.

Un problème de duplication miroir **unsupportedStrategy** est renvoyé si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs ne prend pas en charge la stratégie de régénération sélectionnée par l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs pour cet accord de duplication miroir.

Un problème de duplication miroir **missedPrevious** est renvoyé si l'interprétation par l'agent DSA consommateur d'informations miroirs des date et heure, constatées par l'agent DSA, de la dernière mise à jour sont antérieures à celles indiquées par la valeur reçue dans la **lastUpdate**.

Un problème de duplication miroir **fullUpdateRequired** est renvoyé par l'agent DSA consommateur d'informations miroirs pour informer le fournisseur d'informations miroirs qu'une régénération totale est nécessaire pour mettre l'agent DSA consommateur d'informations miroirs dans un état cohérent avec celui du fournisseur d'informations miroirs. Cet argument peut être retourné, par exemple, si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs est en cours de reprise sur incident majeur et n'a pas encore évalué son état de cohérence par rapport au fournisseur d'informations miroirs.

Un problème de duplication miroir **unwillingToPerform** est renvoyé par l'agent DSA consommateur d'informations miroirs pour indiquer qu'il ne veut pas effectuer l'opération de mise à jour associée à cette opération de coordination. L'interprétation de ce problème de duplication miroir n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

Un problème de duplication miroir **unsuitableTiming** est renvoyé si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs ne désire pas effectuer, à ce moment, la mise à jour associée à cette opération.

Un problème de duplication miroir **updateAlreadyReceived** est renvoyé si les date et heure de la dernière mise à jour, constatées par l'agent DSA consommateur d'informations miroirs, sont postérieures à celles indiquées par la valeur reçue dans la **lastUpdate**.

Le problème de duplication miroir **invalidInformationReceived** n'est pas renvoyé en réponse à cette opération.

Un problème de duplication miroir **invalidSequencing** est renvoyé pour signaler la réception de plusieurs demandes de **coordinateShadowUpdate** consécutives pour un même accord de duplication miroir, sans exécution subséquente d'une opération **updateShadow** ni réception d'indication d'échec de la part des services sous-jacents.

11.2 Opération de demande de mise à jour de duplication miroir

Une opération **requestShadowUpdate** est utilisée par le consommateur d'informations miroirs pour demander des mises à jour au fournisseur d'informations miroirs. Les arguments de l'opération peuvent être signés, chiffrés ou signés et chiffrés (voir § 15.3 de la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2) par le consommateur d'informations miroirs. Si la demande en est faite, le fournisseur d'informations miroirs peut signer, chiffrer ou signer et chiffrer le résultat.

```

requestShadowUpdate OPERATION ::= {
  ARGUMENT      RequestShadowUpdateArgument
  RESULT        RequestShadowUpdateResult
  ERRORS        { shadowError }
  CODE          id-opcode-requestShadowUpdate }

```

```

RequestShadowUpdateArgument ::= OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
  agreementID      AgreementID,
  lastUpdate       Time OPTIONAL,
  requestedStrategy CHOICE {
    standard        ENUMERATED {
      incremental   (1),
      total          (2) },
    other           EXTERNAL },
  securityParameters SecurityParameters OPTIONAL } }

```

```

RequestShadowUpdateResult ::= CHOICE {
  null            NULL,
  information     OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
    agreementID      AgreementID,
    lastUpdate       Time OPTIONAL,
    COMPONENTS OF   CommonResultsSeq } } }

```

11.2.1 Paramètres de demande de mise à jour de duplication miroir

Les divers paramètres ont les significations définies ci-après.

L'argument **agreementID** identifie l'accord de duplication miroir comme défini au § 9.1.

L'argument **lastUpdate** est le temps indiqué par le fournisseur d'informations miroirs lors de la plus récente mise à jour réussie. Cet argument doit être omis s'il n'y a pas déjà eu de mise à jour réussie pour l'accord de duplication miroir ou si le consommateur d'information miroirs nécessite une mise à jour complète même s'il n'y a pas eu de modifications aux informations dupliquées, par exemple pour corriger des erreurs.

L'argument **requestedStrategy** identifie le type de mise à jour demandée par le consommateur d'informations miroirs.

Le consommateur d'informations miroirs peut demander une mise à jour **incremental** ou **total** au fournisseur d'informations miroirs. Toutefois, si le consommateur d'informations miroirs demande une mise à jour **incremental** et que le fournisseur d'informations miroirs détermine qu'il a besoin d'envoyer une mise à jour **total**, il doit renvoyer une **shadowError** avec **problem** mis à **fullUpdateRequired**.

L'argument **securityParameters** est défini au § 7.10 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3. La valeur du paramètre **target** est mise à **none**. L'argument **securityParameters** doit être présent s'il doit être signé, chiffré ou signé et chiffré par le consommateur d'informations miroirs.

11.2.2 Succès de demande de mise à jour de duplication miroir

Si la demande aboutit, un résultat doit être renvoyé. Si le résultat doit être signé, chiffré ou signé et chiffré par le fournisseur d'informations miroirs, la composante **SecurityParameters** (voir le § 7.10 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3) de **CommonResultsSeq** (voir le § 7.4 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3) doit figurer dans le résultat. Si le résultat n'est pas à signer par le fournisseur d'informations miroirs, il ne sera accompagné d'aucune information.

L'argument **lastUpdate** indique la date – constatée par le fournisseur d'informations miroirs – à laquelle la dernière mise à jour a été envoyée pour cet accord; c'est la date fournie par l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs. Cet argument ne peut être omis qu'avant la première occurrence d'une opération **ShadowUpdate** pour un accord de duplication miroir donné.

11.2.3 Echec de demande de mise à jour de duplication miroir

Si la demande échoue, une **shadowError** doit être notifiée. Les situations de renvoi de chacun des problèmes de duplication miroir sont définies ci-après.

Un problème de duplication miroir **invalidAgreementID** est renvoyé si l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs ne reconnaît pas l'**AgreementID** spécifié parmi l'ensemble des **AgreementID** conclus avec cet agent DSA consommateur d'informations miroirs.

Un problème de duplication miroir **inactiveAgreement** est renvoyé si l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs reconnaît l'**AgreementID** comme un **AgreementID** valide pour cet agent DSA consommateur d'informations miroirs, mais que l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs considère que l'**AgreementID** est inactif.

Un problème de duplication miroir **unsupportedStrategy** est renvoyé si l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs ne prend pas en charge la stratégie de régénération sélectionnée par l'agent DSA consommateur d'informations miroirs pour cet accord de duplication miroir.

Un problème de duplication miroir **fullUpdateRequired** est renvoyé par l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs pour informer le consommateur d'informations miroirs qu'une régénération totale est requise pour mettre l'agent DSA consommateur d'informations miroirs dans un état de cohérence avec le fournisseur d'informations miroirs. Ce problème peut être renvoyé, par exemple, si l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs est incapable de construire une mise à jour incrémentielle signifiante pour la valeur reçue dans **lastUpdate**.

Un problème de duplication miroir **unwillingToPerform** est renvoyé par l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs pour indiquer qu'il ne désire pas effectuer l'opération de mise à jour associée à cette opération de demande. L'interprétation de ce problème de duplication miroir n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

Un problème de duplication miroir **unsuitableTiming** est renvoyé si l'agent DSA fournisseur d'informations miroirs ne désire pas effectuer à ces date et heure, la mise à jour associée à cette opération de demande.

Les problèmes de duplication miroir **invalidInformationReceived**, **missedPrevious** et **updateAlreadyReceived** ne sont pas renvoyés en réponse à cette opération.

Un problème de duplication miroir **invalidSequencing** est renvoyé pour signaler la réception de plusieurs demandes **requestShadowUpdate** consécutives pour un même accord de duplication miroir avant d'avoir terminé l'exécution d'une opération **updateShadow** en cours ou d'avoir reçu une indication d'échec de la part des services sous-jacents.

11.3 Opération de mise à jour de duplication miroir

Une opération **updateShadow** est invoquée par le fournisseur d'informations miroirs pour envoyer des mises à jour au consommateur d'informations miroirs pour une unité de duplication. Une opération **coordinateShadowUpdate** ou **requestShadowUpdate** doit avoir été accomplie avec succès avant de lancer cette opération pour l'accord de duplication miroir identifié. Les arguments de l'opération peuvent être signés, chiffrés ou signés et chiffrés (voir le § 15.3 de la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2) par le fournisseur d'informations miroirs. Si la demande en est faite, le consommateur d'informations miroirs peut signer, chiffrer ou signer et chiffrer le résultat.

```

updateShadow OPERATION ::= {
    ARGUMENT      UpdateShadowArgument
    RESULT        UpdateShadowResult
    ERRORS        { shadowError }
    CODE          id-opcode-updateShadow }

UpdateShadowArgument ::= OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
    agreementID      AgreementID,
    updateTime       Time,
    updateWindow     UpdateWindow OPTIONAL,
    updatedInfo      RefreshInformation,
    securityParameters SecurityParameters OPTIONAL } }

UpdateShadowResult ::= CHOICE {
    null             NULL,
    information      OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
        agreementID      AgreementID,
        lastUpdate       Time OPTIONAL,
        COMPONENTS OF    CommonResultsSeq } } }
    
```

11.3.1 Paramètres de mise à jour de duplication miroir

Les divers paramètres ont les significations définies ci-après.

L'argument **agreementID** identifie l'accord de duplication miroir qui a été conclu.

L'argument **updateTime** est fourni par le fournisseur d'informations miroirs. Ces date et heure seront utilisées pour la prochaine **coordinateShadowUpdate** ou **requestShadowUpdate** pour garantir que le fournisseur d'informations miroirs et le consommateur d'informations miroirs ont une vue commune de l'information miroir.

L'argument **updateWindow**, s'il figure, indique la prochaine fenêtre durant laquelle le fournisseur d'informations miroirs a l'intention d'envoyer une mise à jour. Ce paramètre n'est autorisé que si le **SchedulingParameter** du **UpdateMode** de l'accord de duplication miroir a le paramètre **othertimes** mis à **TRUE**.

```
UpdateWindow ::= SEQUENCE {
    start      Time,
    stop       Time }
```

L'argument **updatedInfo** donne l'information requise par le consommateur d'informations miroirs pour mettre à jour ses informations miroirs. Ce peut être une copie complète de l'information miroir ou seulement des mises à jour incrémentielles d'un ensemble d'entrées SDSE. Bien que les mises à jour envoyées n'aient pas à assurer, à chaque instant, une "image miroir" des informations du fournisseur d'informations miroirs auprès du consommateur d'informations miroirs, ces informations doivent présenter une cohérence interne au niveau de la zone dupliquée.

La sémantique des informations véhiculées dans ce paramètre doit être telle que le consommateur d'informations miroirs reflète les modifications fournies. En outre, chaque mise à jour doit être appliquée indépendamment et sans prendre en considération les mises à jour transmises antérieurement. Si par exemple une opération particulière d'ajout ou de suppression a été envoyée deux fois (dans deux mises à jour séparées à des dates et heures différentes), le consommateur d'informations miroirs ne doit pas signaler d'erreur, car l'effet de l'ajout de la même entrée DSE **shadow** opérée deux fois de suite est le même que celui d'un ajout opéré une fois. De même, une suppression opérée deux fois de suite a le même effet qu'une suppression unique. Toutefois, le consommateur d'informations miroirs ne doit pas ignorer la deuxième mise à jour sous prétexte qu'il en a reçu une identique à des date et heure antérieures, car des modifications intervenues auprès de l'entrée DSE (dans la fenêtre de mise à jour) peuvent rendre la deuxième mise à jour significative.

L'argument **securityParameters** est défini au § 7.10 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3. La valeur du paramètre **target** est mise à **none**. L'argument **securityParameters** doit être présent s'il doit être signé, chiffré ou signé et chiffré par le fournisseur d'informations miroirs.

```
RefreshInformation ::= CHOICE {
    noRefresh      NULL,
    total          [0] TotalRefresh,
    incremental    [1] IncrementalRefresh,
    otherStrategy  EXTERNAL }
```

noRefresh indique qu'aucune modification n'a été apportée à l'information miroir depuis la précédente mise à jour. Cet argument peut être utilisé lorsqu'une opération **updateShadow** doit être fournie à un certain intervalle défini dans l'accord de duplication miroir (**updateMode**), mais qu'aucune modification n'a en fait eu lieu. Cet argument ne doit pas être utilisé lorsque l'opération **updateShadow** est donnée en réponse à une opération **coordinateShadowUpdate** ou **refreshShadowUpdate** dans laquelle l'argument **lastUpdate** a été omis.

total fournit une nouvelle occurrence de l'information miroir.

incremental assure, au lieu du remplacement complet de l'information miroir, uniquement les modifications qui ont été opérées sur l'information miroir entre la **lastUpdate** de la plus récente **coordinateShadowUpdate** (ou demande **requestShadowUpdate**) et les **updateTime** de la demande d'**updateShadow** en cours (ou réponse à une **requestShadowUpdate**).

otherStrategy donne la possibilité d'envoyer des mises à jour par des mécanismes n'entrant pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

11.3.1.1 Régénération totale

L'information miroir complète est incluse, en commençant par la racine de l'arbre DIT et en incluant toutes les entrées SDSE appartenant aux dites informations miroirs.

```
TotalRefresh ::= SEQUENCE {
    sDSE      SDSEContent OPTIONAL,
    subtree   SET SIZE (1..MAX) OF Subtree OPTIONAL }
```

```
SDSEContent ::= SEQUENCE {
    sDSEType      SDSEType,
    subComplete   [0] BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    attComplete   [1] BOOLEAN OPTIONAL,
    attributes     SET OF Attribute,
    attVallIncomplete SET OF AttributeType DEFAULT {} }
```

SDSEType ::= DSEType

Subtree ::= SEQUENCE {
 rdn **RelativeDistinguishedName,**
 COMPONENTS OF **TotalRefresh }**

L'absence d'objets (entrées SDSE) auparavant contenus dans l'information miroir indique leur suppression.

sDSEType indique le type d'entrée DSE qui est en cours de duplication miroir. Si les bits **supr**, **xr**, **shadow**, **immSupr** ou **rhob** sont initialisés, ils sont ignorés.

subtree est omis pour les entrées SDSE qui n'ont pas d'entrées SDSE subordonnées. Les noms RDN utilisés dans **subtree** correspondront aux noms RDN primaires et devront comporter les informations de contexte et toutes les valeurs distinctives secondaires dans la composante **valuesWithContext**, sauf si l'accord de duplication miroir donné prévoit une sélection de contexte entraînant une réduction du nombre de valeurs distinctives secondaires qui font l'objet d'une duplication miroir.

subComplete est un booléen qui indique, le cas échéant, si la connaissance subordonnée est complète ou non. S'il est à **TRUE**, la connaissance subordonnée est complète. S'il est à **FALSE**, la connaissance subordonnée est incomplète ou inconnue.

attComplete est un booléen dont la valeur est **TRUE** si et seulement si tous les attributs d'utilisateur de l'entrée, toutes les valeurs de ces attributs d'utilisateur et toutes les informations de contexte associées à ces valeurs sont présents pour l'entrée. S'il est à **FALSE**, certains attributs d'utilisateur ou valeurs ou informations de contexte ont été omis. S'il est absent, on ne dispose d'aucune indication quant à la présence des attributs d'utilisateur, des valeurs et des informations de contexte.

attributes regroupe tous les attributs d'utilisateur et tous les attributs opérationnels spécifiés dans l'accord de duplication d'informations miroirs.

attVallIncomplete correspond à la liste des types d'attribut présents dans **attributes** pour lesquels il manque au moins une valeur d'attribut. L'omission de valeurs d'attribut peut être due à une sélection fondée sur des contextes. Pour chaque type d'attribut donné dans la liste, certaines valeurs d'attribut ont été omises. Pour chacun des types d'attribut ne figurant pas sur la liste, toutes les valeurs d'attribut sont présentes. **AttVallIncomplete** ne doit contenir que des types d'attribut apparaissant dans **attributes**.

11.3.1.2 Régénération incrémentielle

Seules les modifications apportées à l'information miroir sont incluses dans **IncrementalRefresh**.

IncrementalRefresh ::= SEQUENCE OF IncrementalStepRefresh

IncrementalStepRefresh ::= SEQUENCE {
 sDSEChanges **CHOICE {**
 add **[0] SDSEContent,**
 remove **NULL,**
 modify **[1] ContentChange } OPTIONAL,**
 subordinateUpdates **SEQUENCE SIZE (1..MAX) OF SubordinateChanges OPTIONAL }**

ContentChange ::= SEQUENCE {
 rename **CHOICE {**
 newRDN **RelativeDistinguishedName,**
 newDN **DistinguishedName } OPTIONAL,**
 attributeChanges **CHOICE {**
 replace **[0] SET SIZE (1..MAX) OF Attribute,**
 changes **[1] SEQUENCE SIZE (1..MAX) OF EntryModification } OPTIONAL,**
 sDSEType **SDSEType,**
 subComplete **[2] BOOLEAN DEFAULT FALSE,**
 attComplete **[3] BOOLEAN OPTIONAL,**
 attVallIncomplete **SET OF AttributeType DEFAULT {} }**

SubordinateChanges ::= SEQUENCE {
 subordinate **RelativeDistinguishedName,**
 changes **IncrementalStepRefresh }**

La séquence **incrementalStepRefresh** de l'élément **IncrementalRefresh** doit être appliquée à la zone dupliquée dans l'ordre fourni. Il est nécessaire de prendre en charge les mises à jour incrémentielles dans le cas d'une réutilisation de nom distinctif.

incrementalStepRefresh spécifie un groupe de modifications à apporter à la zone dupliquée.

SDSEChanges indique les modifications qui doivent être reflétées dans l'information miroir.

add fournit une copie d'une entrée SDSE complète. L'entrée DSE **shadow** du consommateur d'informations miroirs n'a pas de subordonnée. Si une entrée DSE **shadow** portant ce nom existe déjà dans le consommateur d'informations miroirs, toutes les subordonnées sont supprimées et l'entrée DSE **shadow** est remplacée.

remove indique que cette entrée SDSE, ainsi que toutes ses subordonnées, ne doivent pas être représentées par des entrées DSE **shadow** dans le consommateur d'informations miroirs.

modify inclut les modifications qui doivent être reflétées dans une entrée SDSE particulière, y compris les adjonctions de nouvelles valeurs d'attribut et les suppressions d'anciennes valeurs d'attribut.

rename est utilisé pour indiquer les modifications du nom de l'entrée DSE correspondante. Si seul le nom RDN d'une entrée est modifié, le composant **newRDN** est utilisé pour indiquer les valeurs distinctives d'un ou de plusieurs attributs qui doivent être reflétés dans l'entrée SDSE. Si un sous-arbre est déplacé vers un nouveau parent, c'est le composant **newDN** qui est utilisé pour indiquer le nouveau nom qui doit être reflété dans l'arbre d'information de l'agent DSA de consommateur d'informations miroirs. **rename** n'est pas utilisé pour l'adjonction ou la suppression de valeurs d'attributs. Les noms RDN utilisés dans **newRDN** et **newDN** correspondront aux noms RDN primaires et devront comporter les informations de contexte et toutes les valeurs distinctives secondaires, sauf si l'accord de duplication miroir donné prévoit une sélection de contexte entraînant la réduction du nombre de valeurs distinctives secondaires qui font l'objet d'une duplication miroir.

Si les modifications apportées à l'entrée SDSE sont importantes, un remplacement complet de son contenu est réalisé à l'aide de **replace**. Autrement, **changes** est utilisé pour indiquer les modifications qui doivent être reflétées dans l'entrée SDSE.

Si **attComplete** ne figure pas, cette absence indique que sa valeur est non définie et qu'elle ne doit pas être incluse dans l'entrée SDSE.

attVallIncomplete correspond à la liste des types d'attribut présents dans l'entrée SDSE pour lesquels il manque au moins une valeur d'attribut après que les modifications associées à cette régénération ont été apportées. Pour chaque type d'attribut donné dans la liste, certaines valeurs d'attribut sont absentes. Pour chacun des types d'attribut ne figurant pas sur la liste, toutes les valeurs d'attribut sont présentes. **AttVallIncomplete** ne doit contenir que des types d'attribut apparaissant dans l'entrée SDSE modifiée.

subordinateUpdates spécifie une suite de modifications **SubordinateChanges** qui seront appliquées à la zone dupliquée dans l'ordre où elles surviennent. Cet ordre peut être utilisé, par exemple, pour prendre en charge des mises à jour incrémentielles dans le cas de la réutilisation d'un nom distinctif. Chacune des **SubordinateChanges** spécifie des modifications à apporter à des subordonnées d'une entrée. Il faut noter que d'autres modifications à apporter aux mêmes subordonnées peuvent être spécifiées dans d'autres composants **IncrementalStepRefresh** d'**IncrementalRefresh**.

SubordinateChanges est utilisé pour indiquer des modifications apportées aux entrées SDSE subordonnées. Les noms RDN utilisés dans **subordinate** correspondront aux noms RDN primaires et devront comporter les informations de contexte et toutes les valeurs distinctives secondaires dans la composante **valuesWithContext**, sauf si l'accord de duplication miroir donné prévoit une sélection de contexte entraînant une réduction du nombre de valeurs distinctives secondaires qui font l'objet d'une duplication miroir.

11.3.2 Succès de mise à jour de duplication miroir

Si la demande aboutit, un résultat sera renvoyé. Si le résultat doit être signé, chiffré ou signé et chiffré par le consommateur d'informations miroirs, la composante **SecurityParameters** (voir le § 7.10 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3) de **CommonResultsSeq** (voir le § 7.4 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3) doit figurer dans le résultat. Si le résultat n'est pas à signer par le consommateur d'informations miroirs, il ne sera accompagné d'aucune information.

L'argument **lastUpdate** indique la date donnée par le fournisseur d'informations miroirs pour la précédente mise à jour ayant abouti. Cet argument ne peut être omis qu'à la première occurrence d'une opération **ShadowUpdate** pour un accord de duplication miroir donné.

11.3.3 Echec de mise à jour de duplication miroir

Si la demande échoue, une **shadowError** doit être notifiée. Les situations de renvoi de chaque problème de duplication miroir sont définies ci-après.

Un problème de duplication miroir **invalidAgreementID** est renvoyé si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs ne reconnaît pas l'**AgreementID** spécifié dans la liste d'**AgreementID**, conclus avec cet agent DSA fournisseur d'informations miroirs.

Un problème de duplication miroir **inactiveAgreement** est renvoyé si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs reconnaît l'**AgreementID** comme un **AgreementID** valide pour cet agent DSA fournisseur d'informations miroirs, et si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs considère que cet **AgreementID** est inactif.

Un problème de duplication miroir **invalidInformationReceived** est renvoyé si l'agent DSA consommateur d'informations miroirs détermine qu'il n'est pas capable, du fait d'une erreur dans les données reçues, d'utiliser ces données pour fournir des services d'annuaire aux utilisateurs d'annuaire. En règle générale, la présence de données excédentaires, par exemple entrées qui auraient dû être filtrées lors d'une sélection de classe d'objets, attributs qui auraient dû être filtrés, etc., n'est pas considérée comme suffisamment grave pour nécessiter le renvoi de ce problème de duplication miroir et peut être ignoré par le consommateur d'informations miroirs. L'interprétation de ce problème de duplication miroir n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

Un problème de duplication miroir **unwillingToPerform** est renvoyé par l'agent DSA consommateur d'informations miroirs pour indiquer qu'il n'est pas désireux d'effectuer cette opération de mise à jour. Ce problème peut être retourné, par exemple, pour indiquer que la taille de l'unité APDU dépasse les limites locales. L'interprétation de ce problème de duplication miroir n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

Les problèmes de duplication miroir **unsupportedStrategy**, **missedPrevious**, **fullUpdateRequired**, **unsuitableTiming** et **updateAlreadyReceived** ne sont pas renvoyés en réponse à cette opération.

Un problème de duplication miroir **invalidSequencing** est renvoyé pour signaler la réception d'une opération **updateShadow** pour laquelle il n'y a pas eu d'opération **coordinateShadowUpdate** ou **requestShadowUpdate** antérieure.

12 Erreurs de duplication miroir

Pour toutes les opérations définies à l'article 11, une **shadowError** peut être renvoyée, avec la nature du **Shadowproblem**, et facultativement, la **lastUpdate** avec une **updateWindow** plus appropriée. Si les paramètres de l'opération ont été signés, chiffrés ou signés et chiffrés (voir le § 7.10 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3) par l'agent DSA demandeur, l'agent DSA répondeur peut signer, chiffrer ou signer et chiffrer les paramètres d'erreur.

```
shadowError ERROR ::= {
    PARAMETER    OPTIONALLY-PROTECTED-SEQ { SEQUENCE {
        problem          ShadowProblem,
        lastUpdate       Time OPTIONAL,
        updateWindow     UpdateWindow OPTIONAL,
    COMPONENTS OF    CommonResultsSeq }}
    CODE         id-errcode-shadowError }
ShadowProblem ::= INTEGER {
    invalidAgreementID      (1),
    inactiveAgreement       (2),
    invalidInformationReceived (3),
    unsupportedStrategy      (4),
    missedPrevious          (5),
    fullUpdateRequired      (6),
    unwillingToPerform      (7) ,
    unsuitableTiming        (8),
    updateAlreadyReceived   (9),
    invalidSequencing       (10),
    insufficientResources    (11) }
```

12.1 Problèmes spécifiés dans une erreur de duplication miroir

L'un des problèmes suivants, pouvant être rencontré, est spécifié dans **Shadowproblem**:

- a) **invalidAgreementID**: l'agent DSA ne reconnaît pas l'**AgreementID** spécifié parmi la liste des **AgreementID** avec cet agent DSA;
- b) **inactiveAgreement**: cette erreur est renvoyée lorsque l'accord avec cet agent DSA existe mais n'a pas encore été activé, ou a été désactivé (en continuant d'exister);
- c) **invalidInformationReceived**: cette erreur indique un problème grave dans l'interprétation des données reçues, par l'agent DSA consommateur d'informations miroirs (c'est-à-dire que l'agent DSA consommateur d'informations miroirs est incapable d'utiliser les données pour fournir des services d'Annuaire aux utilisateurs d'Annuaire);
- d) **unsupportedStrategy**: indique que la stratégie de régénération sélectionnée n'est pas stipulée dans l'accord de duplication miroir ou n'est pas prise en charge par cet agent DSA;
- e) **missedPrevious**: indique que la valeur reçue dans **lastUpdate** n'est pas cohérente avec les date et heure interprétées par l'agent DSA consommateur d'informations miroirs comme date et heure de la dernière mise à jour;
- f) **fullUpdateRequired**: indique que la seule stratégie acceptable pour le moment (par exemple dans le cas d'un désaccord des indications de date et heure, impossible à résoudre par d'autres moyens) est une mise à jour intégrale;
- g) **unwillingToPerform**: indique que le répondeur n'est pas désireux d'effectuer l'opération demandée. L'interprétation de cette erreur et l'action suivant sa réception n'entrent pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire;
- h) **unsuitableTiming**: indique que le répondeur n'est pas désireux, pour le moment, de traiter la mise à jour ou la génération de la mise à jour;
- i) **updateAlreadyReceived**: indique que le consommateur d'informations miroirs a déjà reçu la mise à jour associée à **lastUpdate**;
- j) **invalidSequencing**: indique la réception en désordre d'opérations de duplication miroir;
- k) **insufficientResources**: indique que l'agent DSA exécutant n'a pas assez de ressources pour effectuer l'opération.

12.2 Dernière mise à jour

Si une erreur **missedPrevious** est notifiée par le consommateur d'informations miroirs, l'argument **lastUpdate** peut être fourni. Cet argument permet au fournisseur d'informations miroirs de déterminer s'il doit envoyer une mise à jour totale ou incrémentielle. Le moyen par lequel le fournisseur d'informations miroirs parvient à cette décision n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'annuaire.

12.3 Fenêtre de mise à jour

L'argument **updateWindow** est fourni (facultativement) seulement si le fournisseur d'informations miroirs notifie une erreur **unsuitableTiming**. Cet argument est utilisé par le fournisseur d'informations miroirs pour indiquer la fenêtre préférée pour la prochaine tentative de régénération de la duplication miroir.

12.4 Résultats communs

L'argument **commonResultsSeq** est défini au § 7.4 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3. La composante **SecurityParameters** doit être présente si l'erreur doit être signée, chiffrée ou signée et chiffrée par l'annuaire.

Annexe A

Déclarations ASN.1 relatives au service abstrait de duplication miroir d'informations de l'annuaire

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

La présente annexe inclut tous les types, valeurs et définitions ASN.1 contenus dans la présente Spécification d'annuaire, sous la forme du module ASN.1 **DirectoryShadowAbstractService**.

DirectoryShadowAbstractService

```
{joint-iso-itu-t ds(5) module(1) directoryShadowAbstractService(15) 4}
```

DEFINITIONS IMPLICIT TAGS ::=

BEGIN

-- EXPORTER TOUT --

-- Les types et les valeurs définis dans le présent module sont exportés en vue de l'utilisation dans les autres modules ASN.1 contenus dans les Spécifications d'annuaire et en vue de l'utilisation d'autres applications -- pour accéder aux services d'annuaire. D'autres applications peuvent les utiliser -- pour leur propre compte, mais elles ne doivent pas gêner les extensions et les modifications -- nécessaires à la mise à jour et à l'amélioration du service d'annuaire.

IMPORTS

-- de la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2

directoryAbstractService, directoryOperationalBindingTypes, informationFramework, disp, distributedOperations, dsaOperationalAttributeTypes, enhancedSecurity, opBindingManagement
FROM UsefulDefinitions {joint-iso-itu-t ds(5) module(1) usefulDefinitions(0) 4}

Attribute, AttributeType, CONTEXT, DistinguishedName, RelativeDistinguishedName, SubtreeSpecification
FROM InformationFramework informationFramework

OPERATIONAL-BINDING, OperationalBindingID
FROM OperationalBindingManagement opBindingManagement

DSEType, SupplierAndConsumers
FROM DSAOperationalAttributeTypes dsaOperationalAttributeTypes

OPTIONALLY-PROTECTED, OPTIONALLY-PROTECTED-SEQ
FROM EnhancedSecurity enhancedSecurity

-- de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3

CommonResultsSeq, ContextSelection, directoryBind, directoryUnbind, EntryModification, SecurityParameters
FROM DirectoryAbstractService directoryAbstractService

-- de la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4

AccessPoint
FROM DistributedOperations distributedOperations

-- de la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5

id-op-binding-shadow
FROM DirectoryOperationalBindingTypes directoryOperationalBindingTypes

id-errcode-shadowError, id-opcode-coordinateShadowUpdate, id-opcode-requestShadowUpdate,
id-opcode-updateShadow, reliableShadowSupplierInitiatedAC, reliableShadowConsumerInitiatedAC,
shadowConsumerInitiatedAC, shadowSupplierInitiatedAC
FROM DirectoryInformationShadowProtocol disp

-- de la Rec. UIT-T X.880 | ISO/CEI 13712-1

ERROR, OPERATION
FROM Remote-Operations-Information-Objects
{joint-iso-itu-t remote-operations(4) informationObjects(5) version1(0) } ;

-- établissement et suppression d'association --

dSAShadowBind OPERATION ::= directoryBind

dSAShadowUnbind OPERATION ::= directoryUnbind

-- lien opérationnel pour duplication miroir --

shadowOperationalBinding OPERATIONAL-BINDING ::= {
AGREEMENT ShadowingAgreementInfo
APPLICATION CONTEXTS {
{ shadowSupplierInitiatedAC
APPLIES TO { All-operations-supplier-initiated } } |
{ shadowConsumerInitiatedAC
APPLIES TO { All-operations-consumer-initiated } } |
{ reliableShadowSupplierInitiatedAC
APPLIES TO { All-operations-supplier-initiated } } |
{ reliableShadowConsumerInitiatedAC
APPLIES TO { All-operations-consumer-initiated } } }
ASYMMETRIC
ROLE-A { -- rôle de fournisseur d'informations miroirs
ESTABLISHMENT-INITIATOR TRUE
ESTABLISHMENT-PARAMETER NULL
MODIFICATION-INITIATOR TRUE
TERMINATION-INITIATOR TRUE }
ROLE-B { -- rôle de consommateur d'informations miroirs
ESTABLISHMENT-INITIATOR TRUE
ESTABLISHMENT-PARAMETER NULL
MODIFICATION-INITIATOR TRUE
MODIFICATION-PARAMETER ModificationParameter
TERMINATION-INITIATOR TRUE }
ID id-op-binding-shadow }

-- types --

ModificationParameter ::= SEQUENCE {
secondaryShadows SET OF SupplierAndConsumers }

AgreementID ::= OperationalBindingID

ShadowingAgreementInfo ::= SEQUENCE {
shadowSubject UnitOfReplication,
updateMode UpdateMode DEFAULT supplierInitiated : onChange : TRUE,
master AccessPoint OPTIONAL,
secondaryShadows [2] BOOLEAN DEFAULT FALSE }

UnitOfReplication ::= SEQUENCE {
area AreaSpecification,
attributes AttributeSelection,
knowledge Knowledge OPTIONAL,
subordinates BOOLEAN DEFAULT FALSE,
contextSelection ContextSelection OPTIONAL,
supplyContexts [0] CHOICE {
allContexts NULL,
selectedContexts SET SIZE (1..MAX) OF CONTEXT.&id } OPTIONAL }

AreaSpecification ::= SEQUENCE {
 contextPrefix DistinguishedName,
 replicationArea SubtreeSpecification }

Knowledge ::= SEQUENCE {
 knowledgeType ENUMERATED {
 master (0),
 shadow (1),
 both (2) },
 extendedKnowledge BOOLEAN DEFAULT FALSE }

AttributeSelection ::= SET OF ClassAttributeSelection

ClassAttributeSelection ::= SEQUENCE {
 class OBJECT IDENTIFIER OPTIONAL,
 classAttributes ClassAttributes DEFAULT allAttributes : NULL }

ClassAttributes ::= CHOICE {
 allAttributes NULL,
 include [0] AttributeTypes,
 exclude [1] AttributeTypes }

AttributeTypes ::= SET OF AttributeType

UpdateMode ::= CHOICE {
 supplierInitiated [0] SupplierUpdateMode,
 consumerInitiated [1] ConsumerUpdateMode }

SupplierUpdateMode ::= CHOICE {
 onChange BOOLEAN,
 scheduled SchedulingParameters }

ConsumerUpdateMode ::= SchedulingParameters

SchedulingParameters ::= SEQUENCE {
 periodic PeriodicStrategy OPTIONAL, -- doit être présent si *othertimes* est mis à FALSE --
 othertimes BOOLEAN DEFAULT FALSE }

PeriodicStrategy ::= SEQUENCE {
 beginTime Time OPTIONAL,
 windowSize INTEGER,
 updateInterval INTEGER }

Time ::= GeneralizedTime
 -- conformément aux § 41.3 b) et c) de la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1

-- opérations de duplication miroir, arguments et résultats --

All-operations-consumer-initiated OPERATION ::= {
 requestShadowUpdate | updateShadow }

All-operations-supplier-initiated OPERATION ::= {
 coordinateShadowUpdate | updateShadow }

coordinateShadowUpdate OPERATION ::= {
 ARGUMENT CoordinateShadowUpdateArgument
 RESULT CoordinateShadowUpdateResult
 ERRORS { shadowError }
 CODE id-opcode-coordinateShadowUpdate }

CoordinateShadowUpdateArgument ::= OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
 agreementID AgreementID,
 lastUpdate Time OPTIONAL,
 updateStrategy CHOICE {

```

standard          ENUMERATED {
    noChanges      (0),
    incremental    (1),
    total          (2) },
other             EXTERNAL },
securityParameters SecurityParameters OPTIONAL } }

```

```

CoordinateShadowUpdateResult ::= CHOICE {
    null          NULL,
    information    OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
        greementID      AgreementID,
        lastUpdate      Time OPTIONAL,
        COMPONENTS OF   CommonResultsSeq } } }

```

```

requestShadowUpdate OPERATION ::= {
    ARGUMENT      RequestShadowUpdateArgument
    RESULT        RequestShadowUpdateResult
    ERRORS        { shadowError }
    CODE          id-opcode-requestShadowUpdate }

```

```

RequestShadowUpdateArgument ::= OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
    agreementID    AgreementID,
    lastUpdate     Time OPTIONAL,
    requestedStrategy CHOICE {
        standard    ENUMERATED {
            incremental (1),
            total      (2) },
        other       EXTERNAL },
    securityParameters SecurityParameters OPTIONAL } }

```

```

RequestShadowUpdateResult ::= CHOICE {
    null          NULL,
    information    OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
        agreementID      AgreementID,
        lastUpdate       Time OPTIONAL,
        COMPONENTS OF    CommonResultsSeq } } }

```

```

updateShadow OPERATION ::= {
    ARGUMENT      UpdateShadowArgument
    RESULT        UpdateShadowResult
    ERRORS        { shadowError }
    CODE          id-opcode-updateShadow }

```

```

UpdateShadowArgument ::= OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
    agreementID    AgreementID,
    updateTime     Time,
    updateWindow   UpdateWindow OPTIONAL,
    updatedInfo    RefreshInformation,
    securityParameters SecurityParameters OPTIONAL } }

```

```

UpdateShadowResult ::= CHOICE {
    null          NULL,
    information    OPTIONALLY-PROTECTED { [0] SEQUENCE {
        agreementID      AgreementID,
        lastUpdate       Time OPTIONAL,
        COMPONENTS OF    CommonResultsSeq } } }

```

```

UpdateWindow ::= SEQUENCE {
    start      Time,
    stop      Time }

```

```

RefreshInformation ::= CHOICE {
    noRefresh      NULL,
    total          [0] TotalRefresh,
    incremental    [1] IncrementalRefresh,
    otherStrategy  EXTERNAL }

```

```
TotalRefresh ::= SEQUENCE {
    sDSE      SDSEContent OPTIONAL,
    subtree   SET SIZE (1..MAX) OF Subtree OPTIONAL }
```

```
SDSEContent ::= SEQUENCE {
    sDSEType      SDSEType,
    subComplete   [0] BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    attComplete   [1] BOOLEAN OPTIONAL,
    attributes    SET OF Attribute,
    attVallIncomplete SET OF AttributeType DEFAULT {} }
```

```
SDSEType ::= DSEType
```

```
Subtree ::= SEQUENCE {
    rdn      RelativeDistinguishedName,
    COMPONENTS OF TotalRefresh }
```

```
IncrementalRefresh ::= SEQUENCE OF IncrementalStepRefresh
```

```
IncrementalStepRefresh ::= SEQUENCE {
    sDSEChanges      CHOICE {
        add          [0] SDSEContent,
        remove       NULL,
        modify       [1] ContentChange } OPTIONAL,
    subordinateUpdates SEQUENCE SIZE (1..MAX) OF SubordinateChanges OPTIONAL }
```

```
ContentChange ::= SEQUENCE {
    rename      CHOICE {
        newRDN      RelativeDistinguishedName,
        newDN       DistinguishedName } OPTIONAL,
    attributeChanges CHOICE {
        replace     [0] SET SIZE (1..MAX) OF Attribute,
        changes     [1] SEQUENCE SIZE (1..MAX) OF EntryModification } OPTIONAL,
    sDSEType      SDSEType,
    subComplete   [2] BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    attComplete   [3] BOOLEAN OPTIONAL,
    attVallIncomplete SET OF AttributeType DEFAULT {} }
```

```
SubordinateChanges ::= SEQUENCE {
    subordinate   RelativeDistinguishedName,
    changes       IncrementalStepRefresh }
```

-- erreurs et paramètres --

```
shadowError ERROR ::= {
    PARAMETER  OPTIONALLY-PROTECTED-SEQ { SEQUENCE {
        problem      ShadowProblem,
        lastUpdate   Time OPTIONAL,
        updateWindow UpdateWindow OPTIONAL,
        COMPONENTS OF CommonResultsSeq } }
    CODE       id-errcode-shadowError }
```

```
ShadowProblem ::= INTEGER {
    invalidAgreementID      (1),
    inactiveAgreement       (2),
    invalidInformationReceived (3),
    unsupportedStrategy      (4),
    missedPrevious          (5),
    fullUpdateRequired       (6),
    unwillingToPerform       (7),
    unsuitableTiming         (8),
    updateAlreadyReceived    (9),
    invalidSequencing        (10),
    insufficientResources     (11) }
```

END -- DirectoryShadowAbstractService

Annexe B

Amendements et corrigenda

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

La présente version de la Spécification d'annuaire comprend l'amendement suivant:

- Amendement 1 pour l'amélioration de la prise en charge de la Rec. UIT-T F.510.

La présente version de la Spécification d'annuaire comprend les corrigenda techniques qui corrigent les défauts signalés dans les rapports de défauts suivants: 182, 186, 187, 208, 228, 242, 243 et 245.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication